# Georges-Louis Liomin, ministre de camp au régiment suisse de la Cour-au-Chantre, Balthazar et Planta

Autor(en): **Imer, Florian**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **83 (1980)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684862

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Georges-Louis Liomin, ministre de camp au régiment suisse de La Cour-au-Chantre, Balthazar et Planta

*par Florian Imer*

Une tradition fait passer les Liomin pour d'anciens émigrés et remonter leur origine à la famille anglaise des Lymlai ou encore à celle des anciens seigneurs d'un bourg du Brabant, Lyman. Pourtant, les Liomin eux-mêmes n'en sont point convaincus. L'un des fils de Georges-Louis écrira dans son journal: «De pareilles étymologies sont toujours incertaines et douteuses, malgré les apparences de vérité que l'on pourroit trouver à celles-ci. Il suffit d'observer qu'il paroît que la Suisse n'est pas originairement notre patrie, ni Liomin notre véritable nom.»

Georges-Louis, fils de Jacob Liomin, membre de l'honorable Justice de Saint-Imier en Erguel, a vu le jour en l'an 1724, à Sonvilier, petit village jurassien situé en face des ruines de l'ancien château-fort des seigneurs d'Erguel. Sa famille y est établie depuis plusieurs générations; elle compte parmi les plus notables du pays [1].

## 1. ÉTUDIANT À BÂLE

Dès sa tendre enfance, Georges-Louis Liomin fait preuve d'un penchant très vif pour l'étude. Réfléchi et studieux, il est, au surplus, mû d'un profond sentiment religieux. Il aspire à vouer sa vie à Dieu. Ses parents, qui ont deux autres fils, se laissent convaincre par la puissance de cette vocation. Ils l'envoient à Bâle pour y faire sa théologie. Recommandé par le pasteur Charles-Henri Saunier, le jeune étudiant, âgé de 17 ans, s'inscrit au printemps 1741 à l'Université de Bâle. Il est paternellement accueilli par le doyen Johannes Bernouilli, mathématicien de renommée mondiale, par le professeur de philosophie Samuel Battier, dont la famille avait déjà fourni au siècle précédent plusieurs

[1] Jacob Liomin était le fils de Josué Liomin de Sonvilier et de Suzanne, née Méroz. Devenue veuve, celle-ci épousa en secondes noces Bénédict Gagnebin.

Jacob Liomin avait épousé Suzanne Marchand qui lui donna trois fils: Georges-Louis, Charles-Louis et Frédéric-Louis.

professeurs à l'Université de Bâle, par l'ancien doyen Johannes Gryaenus, réputé pour sa connaissance approfondie des langues orientales et par sa riche bibliothèque, par le professeur de logique Peter Ryhiner, par celui de réthorique Johann-Balthazar Burckhardt et, enfin, par le professeur d'histoire Jakob-Christoph Beck. Tous lui témoignent très vite leur estime et leur affection, moins pour les recommandations reçues que pour sa bonne conduite, son zèle à l'étude et ses aptitudes intellectuelles. Il est aussitôt admis au «Collegium Alumnorum», internat où l'on forme les étudiants en théologie.

Le 20 octobre 1741, le justicier Jacob Liomin remercie particulièrement le professeur Beck: «Je me donne l'honneur de vous écrire ces deux mots, pour vous remercier de toutes les bontés que vous avez pour mon fils, et des peines que vous prenez pour le bien de ses études, à l'avancement desquelles vous avez bien voulu vous prêter si gracieusement. On ne peut être plus sensible que je le suis à cette marque de votre bonté pour lui. Je ne doute point qu'il ne fasse des progrès considérables s'il veut profiter de vos excellentes leçons et de vos sages conseils. J'ai déjà vu avec bien du plaisir que vous étiez content de lui jusqu'ici et j'espère qu'il ne répondra pas moins, dans la suite, aux peines que vous prenez pour lui.»

Inscrit à la faculté de théologie, Georges-Louis Liomin y travaille d'arrache-pied [2]. Il participe activement aux «disputes» oratoires, présente des «dissertations». Durant l'été 1744, il est autorisé à donner un cours comme remplaçant de l'un de ses professeurs, ces «lectiones caniculares» n'étant confiées qu'aux meilleurs des étudiants, pendant les six semaines de vacances, sous la surveillance des professeurs de philosophie.

Aussi peut-il s'inscrire sans crainte en décembre comme «sacri ministerii candidatus». Après avoir brillamment passé l'examen appelé le «tentamen», il prononce avec conviction et chaleur son sermon d'épreuve, au temple Saint-Martin, sur la base du chapitre 4, verset 12, de l'Exode [3].

Comme, à son retour au foyer paternel, aucune vacance ne se présente pour les paroisses protestantes de l'Evêché, il trouve une occupation provisoire à Neuchâtel, aux premiers jours du printemps, comme suffragant des pasteurs de cette principauté. Il y prêche avec succès, tantôt en français, tantôt en allemand, car depuis ses études bâloises, il maîtrise à merveille la langue germanique. Il remplit cette charge avec enthousiasme, à la grande satisfaction de la Vénérable Classe des pas-

[2] Voir: Notice du prof. Joh. Balthazar Burcardus, du 22 février 1744 (annexée).

[3] Voir: Certificat d'admission dans le ministère, du 12 janvier 1745 sur parchemin (annexé).

teurs neuchâtelois, jusqu'au début de décembre 1745. A son départ, il reçoit des mains du doyen, le pasteur Jean-Frédéric Osterwald, un élogieux certificat[4].

En juillet de l'année 1746, le jeune pasteur Liomin séjourne à Lausanne. Il y a été appelé pour y remplir les mêmes fonctions qu'à Neuchâtel. Il y reste jusqu'en septembre, au grand contentement de ses collègues qui apprécient ses talents. Le certificat délivré le 12 septembre, par le doyen De Crans et le pasteur Rosset de Rochefort, contresigné aussi par le professeur en théologie Ruchat et le docteur en hébreu Polier, atteste qu'il «a conversé d'une manière très sage, très modeste, très régulière, qui lui ont concilié l'estime de ceux qui l'ont connu, ayant prêché dans notre Eglise comme dans quelques du pays avec édificatiom» [5].

*DECANUS*
*ORDINIS THEOLOGICI*
*In Academia Basiliensi*
*L : S*

*CUM VIRTUS SUA LAUDE NUNQUAM SIT SPOLIANDA, AEQUUM CENSEMUS harum Litterarum Exhibitori, Viro Juveni Praestantissimo Georgio Ludovico Liomin, id quod petit vitae inter nos innocenter transactae, ac profectuum, quos in Theologia fecerat, haud vulgarum, ipsiusque tandem in numerum Verbi Divini Ministrorum receptionis Testimonium perhibere: Accesserat autem ille ad Nos jam ante plures annos, Suaque sese nobis modestia ac discendi ardore ita commendaverat, ut non Solum de praeclara (praedara) ejus indole bona quaevis ominaremur, sed lubentes etiam, ipso Studiosis Theologiae, ad scripto, facultatem Collegia Nostra publica ac privata frequentandi ei tribueremus; Nec fefellit ille Spem nostram sed omnium Nostrorum institutione ita est usus, ut tam Morum Sanctitate, quae praecipua debet Naziraeorum Nostrorum cura esse quam diligenti rerum Acrarum tractatione, et assidua exercitationum Nostrorum frequentatione, dignissimum esse demonstraret, quem ipse etiam pro Sacro Ministerio Examini subjiceremus: Quare quum modeste illud a Nobis flagitaret, noluimus ipsi hac ex parte deesse, sed exploratis ejus profectibus, partim privatis singulorum nostrorum Tentaminibus, partim publico, in Conventu nostro, Examine, cum utilissimam ipsum Ecclaesiae navaturum operam*

[4] Voir: Certificat des Pasteurs de Neuchâtel, du 6 décembre 1745 (annexé).

[5] Voir: Certificat des Pasteurs de Lausanne, du 12 septembre 1746 (annexé).

*confideremus, in numerum Ministrorum Evangelii recepimus, facta ipsi potestate Verbum Dei publice praedicandi, Sacramenta administrandi, et omnibus Ministri Evangelici officiis, accendere legitima vocatione defungendi. Et quem admodum ipsi hanc potestatem, nosque exposita publice pro Concione in Templo Martiniano verba Exodi Capitis. 4. Vers: 12. denuo confirmavimus, sic nulli dubitamus, illum officii sui perpetuo memorem diligenter operam suam ad Ecclesiam Christi pascendam atque edificandam collaturum; Adsit ei hoc nomine Dominus noster Jesus Christus, et ejus conatus atque gressus ita dirigat, ut ad nominis sanctissimi gloriam et Ecclesiae incrementum faciant; Nos Eum nunc patrios lares repetentem pio hoc voto dimittimus. Bonos omnes, Reverendos praecipue in Christo Fratres etiam atque etiam rogantes, ut Eum qua consilio qua opera adjuvare haud dedignentur. Dabàmus Basileae Die duodecima Januarii Anno Saboat: Millesimo Septingentesimo quadragesimo Quinto.*

*Johannes Balthazar Burcardus*
*S.Th.d.n.t. Professor et Ordinis*
*Theologici h; t. Decanus*

*Joh. Rodolphus Merianus*
*Eccl. Basil. Antister*

*Joh. Ludovicus Frey, S.Th.D.*
*et Prof. Vet. Test.*

*Emanuel Ryhinerus ad div.*
*Lech. Pastor*

*Jac. Christophorus Beck, S.Th.D.*
*Loci. Com. et Controv. Theol.*
*Professor*

## *Certificat de Monsieur Osterwald*
## ***Pasteur de l'Église de Neufchâtel***
## *du 6 Décembre 1745.*

*Nous les Pasteurs de l'Eglise de Neufchâtel, certifions que Monsieur George Louis Liomin, Ministre du St Evangile, a demeuré parmi nous environ neuf mois; et que pendant tout ce temps là, il a eu une conduite digne en toutes manières du Caractère dont il est revétu; s'étant rendu recommandable par sa piété, par sa douceur, & par la regularité de ses mœurs. Il a fait les fonctions du Saint-Ministere, tant dans notre Eglise, que dans l'Eglise Allemande, & dans diverses Eglises de ce païs, avec édification, & au contentement de ceux qui l'ont entendu. De sorte que nous ne pouvons que lui rendre à tous égards un témoignage avanta-*

*geux; et que nous espérons qu'il sera un jour un instrument dans la main de Dieu pour l'édification de son Eglise.*

*Nous le recommandons de tout notre cœur à sa Grace & à sa protection; aussi bien qu'à tous nos freres.*

*Fait à Neufchâtel le 6 décembre 1745.*

*J.F. Osterwald*
*Pasteur*
*A. DeLuze*
*Ministre du Mardi*

*D. Sandoz, Pasteur*
*B. Gallot, Diacre*
*J.J. Stalder, Ministre Alleman*

*Je soussigné atteste que Monsieur George Louïs Lyomin, Ministre du St Evangile natif de Sonvilier dans l'Evêché de Basle, a séjourné dix semaines dans notre Eglise ou il a conversé d'une manière très sage, très modeste, très régulière qui lui ont concilié l'estime de ceux qui l'ont connu ayant aussi preché dans notre Eglise comme dans quelques du pays avec édification; et d'autant qu'il part de chez nous pour se rendre dans sa patrie nous le recommandons a la grace de Dieu priant le Seigneur qu'il veuille benir sa personne et son Ministère le faisant reussir a la gloire et a l'Edification de l'Eglise.*

*A Lausanne Ce 12e 7bre 1746*

*B. Rosset de Rochefort*
*Pasteur*

*Polier Dr en Hebr.*

*de même De Crans Doyen*
*Ruchat Professeur en Théologie*

## 2. L'ATTRAIT DU SERVICE ÉTRANGER

Durant son service au Pays de Vaud, le pasteur Liomin a rencontré des officiers du régiment de La Cour-au-Chantre, venus passer leur congé d'un semestre dans leurs familles. Ces officiers lui content les hauts faits des régiments suisses au service de France, depuis la création, en 1497, des Cent Suisses de la Garde du roi de France; l'Alliance militaire contractée avec François Ier après la Paix perpétuelle, renouvelée le 31 janvier 1602 par le bon roi Henri IV, mettant un terme aux guerres de religion entre Français après la bataille d'Arques, du 21 septembre 1589; celle d'Ivry où, le 14 mars 1590, les Suisses ont refusé de se battre entre eux, tandis qu'à son entrée à Paris, le 12 mars 1594, le Béarnais était porté sur le trône de France, comme premier des Bourbons, par les Suisses «catholiques et huguenots, la main dans la main, se con-

fondant dans les vieilles bandes enthousiasmées par la voix sonore du Gascon Henri de Navarre»[1].

Un seul corps suisse, celui de Gallati, avait subsisté, les autres ayant été licenciés. Louis XIII réorganisa, en mars 1616, les Gardes Suisses, pour en faire une troupe permanente. En1663, Louis XIV renouvela l'Alliance avec éclat.

Pierre Stuppa proposa alors à Louvois la création de régiments permanents au service du roi de France. Le premier, le régiment Jean-Jacques d'Erlach fut levé en 1671, le second, celui de Pierre Stuppa, l'année suivante; le régiment Greder, en 1673, celui de Jean-Baptiste Stuppa, en 1677, suivi bientôt par ceux de Salis-Soglio, en 1689, et de Courten, en 1690. Il n'avait point échappé à Georges-Louis Liomin que Jean-Baptiste Stuppa, avant d'avoir été attiré au service de France par son frère le colonel des Gardes Suisses, avait été pasteur en Savoye et qu'il avait composé à Utrecht en 1673 un traité sur «La religion des Hollandois»[2].

Chaque régiment suisse participait, à tour de rôle, à la composition et au recrutement de la Compagnie générale des Gardes Suisses commandée par le colonel général des Suisses et Grisons. Le Prince-Evêque de Bâle y eut aussi, dans la suite, sa compagnie[3].

Les officiers vaudois et protestants ne manquèrent point de souligner, à l'intention du jeune pasteur, fort intéressé par leurs récits, la large tolérance en matière de religion, due à Louvois, accordant aux Suisses le libre exercice du culte protestant, célébré par les ministres de camp, le culte catholique étant présidé par l'aumônier du régiment.

Les recrues arrivées au régiment devaient prêter serment de fidélité à SA Majesté Très Chrétienne, en répétant après l'aumônier ou le ministre de camp la formule du Règlement national: «Comme nous tenons de Dieu notre être et toute notre substance, et que nous ne pouvons rien sans Lui et sans le secours de Sa grâce, nous devons aussi l'avoir toujours présent à nos yeux: il doit être le but principal de nos services et l'unique objet de nos adorations.»

Ces jeunes Suisses, tous grands et bien faits, «fiers de leur figure et de leur taille, unis comme des fréres, rudes d'aspect et doux de cœur»[4] avaient bien vite forgé la réputation des «habits rouges» comme on les appelait à cause de la couleur de leur uniforme.

[1] de Vallières: H. et F. p. 211.
[2] Z. III.90.
[3] F. 87.
[4] V. 362, 370.

Georges-Louis Liomin savait, du reste, combien, après la mort du prince-évêque Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, la Cour de Porrentruy avait intensifié ses efforts pour aboutir, elle aussi, à une capitulation militaire avec la France, à l'instar des cantons suisses et grisons[1].

Au cours de son règne, le prince Jacques-Sigismond avait éprouvé le besoin de se sentir soutenu par une aide militaire étrangère, afin de pouvoir réprimer les troubles causés en Ajoie par la sédition Péquignat. Pour maintenir son autorité temporelle dans ses terres, il avait conclu, le 11 septembre 1739, à Soleure, avec Dominique-Jacques Barberie, marquis de Courteille, Maître des Requêtes et Ambassadeur de Louis XV, un traité pour la défense mutuelle des Etats du Royaume de France et ceux de l'Evêché de Bâle. Cette alliance militaire fut ratifiée le 22 septembre, à Versailles, par le roi. A la réquisition de Prince-Evêque, Louis «le bien aimé» lui avait envoyé, en 1740, un corps d'occupation sous les ordres du comte de Broglie, afin de ramener le calme en Ajoie.

Jusqu'alors, le prince-évêque n'avait à sa disposition que ses milices bourgeoises, assimilables à la garde nationale en France. Il en nommait les officiers. Ces troupes étaient bien entraînées pour l'exercice et les manœuvres, mais elles ignoraient ce qu'on appelle le service militaire[2]. Effectivement, la pricipauté n'avait pas d'armée, même si elle pouvait, dans une certaine mesure, compter sur les compagnies de fusiliers, de grenadiers, d'arquebusiers et même sur ses escadrons de cavalerie. Mais ces milices ne servaient qu'à la parade lors de fréquentes cérémonies publiques: obsèques solennelles du souverain défunt ou de ses prélats, prestation de serment au nouveau prince, réceptions brillantes des ambassadeurs étrangers ou des délégués des cantons suisses.

Un petit nombre de trabans ou archers montaient la garde d'honneur au château de Porrentruy ou à celui de Delémont, quand le prince-évêque y résidait.

Son Altesse pouvait aussi faire appel aux milices des villes de l'Evêché, en cas de besoin. Les mieux entraînées étaient celles de Bienne, de La Neuveville et de Moutier, cités liées à Berne par leurs traités de combourgeoisie. Les gens d'Erguel marchaient sous la bannière de Bienne. Ces corps de troupe s'étaient fort distingués, à côté des Suisses, sur les champs de bataille.

Pour sa part, le prince était allié aux cantons catholiques[3]. Le traité

[1] R. 242.
[2] Z. VIII.44.
[3] F. 1.

du 11 septembre 1739 portait en germe le principe d'une convention militaire, sur le modèle des capitulations régissant les rapports des Cantons suisses avec le roi de France.

Répondant au désir exprimé par Louis XV, de voir renforcer son armée engagée dans la guerre de succession d'Autriche, le prince-évêque de Bâle avait concédé de «permettre en tout temps aux officiers suisses ou alliés des Suisses, de faire des recrues dans la portion de ses Etats ne faisant pas partie de l'Empire, Moutier-Grandval, Bienne et l'Erguel, La Neuveville, qui par leurs traités de combourgeoisie avec Berne étaient devenus alliés des Suisses.

En temps de paix, le prince permettait le recrutement dans tous ses Etats pour le service de France. En temps de guerre, il laissait «battre la caisse» dans la partie de ses terres indépendantes de l'Empire, usant d'une ancienne pratique contre laquelle ni l'empereur ni l'Empire ne pouvaient rien[1].

En échange, le roi de France lui avait promis de lui réserver l'une des trente-six compagnies de 175 hommes nouvellement levées afin d'augmenter, selon l'ordonnance royale du 22 septembre 1743, en vue de la guerre contre l'Autriche, les effectifs des régiments suisses et grisons capitulés.

Ainsi, le prince-évêque n'aurait plus à payer les frais d'entretien pour la troupe auxiliaire que la France avait mise à sa disposition. Celle-ci quitta donc l'Evêché le 2 janvier 1741. Seul un détachement français de 80 hommes resta en garnison au château de Porrentruy.

Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn mourut le 16 décembre 1743. Son successeur, Joseph-Guillaume Rink de Baldenstein, élu le 22 janvier 1744, était très favorable à la levée d'une compagnie de l'Evêché. Il reprit aussitôt les négociations toujours en cours. En sa qualité d'allié des cantons catholiques, il réussit à conclure avec le roi de France une véritable capitulation, identique à celle des Suisses, pour la levée formelle d'une compagnie recrutée dans l'Evêché même.

Il consentit «avec plaisir» à ce que cette troupe fût levée dans ses Etats sous la seule réserve «qu'elle ne servît pas offensivement, en dehors du royaume, contre l'empereur, l'empire, ni contre aucun des membres composant cette union d'Etats[2]».

Le prince prit une ordonnance le 28 février 1744 pour la levée de cette compagnie à recruter dans ses terres. Elle serait commandée par des officiers sujets de la principauté. Comme cette compagnie était en-

[1] R. 127.
[2] R. 237. Lettre à l'ambassade de France à Soleure, du 13 février 1744.

tièrement assimilée aux corps suisses, elle devait être incorporée à l'un de ces régiments au service de France.

Le baron Jean-Frédéric de Gléresse, grand-bailli d'Ajoie et Conseiller à la Cour épiscopale était le beau-frère du nouveau prince-évêque. Il s'était rendu à Soleure, auprès de l'ambassadeur de Courteille, pour lui dire qu'il acceptait en principe la propriété de cette compagnie de l'Evêché de Bâle. Il fut reçu en audience, le 4 février 1744. A cette même date, le roi de France lui confia cette compagnie à lever dans l'Evêché pour être incorporée ensuite au régiment suisse de la Cour-au-Chantre.

## 3. LA COMPAGNIE DE GLÉRESSE

Les Gléresse, bourgeois de La Neuveville, étaient bien considérés à la cour de France. Certains d'entre eux avaient servi dans les troupes royales. En 1597, Jean de Gléresse avait perdu la vie, la veille de la Saint-Jacques, au siège d'Amiens, en Picardie. Au milieu du XVII^e siècle, Jean-Baptiste de Gléresse avait levé une compagnie de 300 hommes pour le régiment des Gardes Suisses. Blessé au siège de Maestricht, en 1673, il avait été tué une année après, entre Tournai et Philippeville, alors qu'il commandait l'arrière-garde.

La compagnie de l'Évêché de Bâle fut attribuée au conseiller Jean-Frédéric-Conrad de Gléresse «à son nom et à sa famille», réputée héréditaire. Le conseiller Jean-Frédéric-Conrad de Gléresse avait d'abord reçu cette compagnie au nom de deux de ses fils, mais il demanda, par lettre au colonel général des Suisses et Grisons, Louis-Auguste de Bourbon, prince des Dombes, le 27 avril 1744, que soit remis à son ainé Henri-Armand, l'envoi de la commission de capitaine qui devait arriver de Versailles.

Cette commission n'assurait au neveu du prince, enfant de six ans, que la propriété de la compagnie et non pas le rang de capitaine. En effet, selon l'usage, un mineur propriétaire d'une compagnie devait, avant d'en prendre le commandement effectif dès l'âge de quinze ans, servir en qualité de subalterne dans celle-ci, jusqu'au moment où le colonel général des troupes suisses, constatant l'expérience acquise par le jeune officier, lui permettait d'en prendre le commandement et lui conférait le rang de capitaine.

Pourtant, aucun des fils du conseiller ne se sentait attiré par le métier des armes. L'aîné, Henri-Armand, né en 1739, entra en religion et fut chanoine de la cathédrale de Bâle dès 1758[1]; le second, Jean-Baptiste,

[1] Il mourut à Arlesheim en 1817.

né en 1745, devint chevalier de Malte[1]; le dernier, Rupert-Marie-Janvier, ne naquit qu'en 1751[2]. Avec eux s'éteignit cette race. Leur oncle, Louis de Gléresse, était entré en 1700 dans l'ordre des jésuites. Un autre membre de cette famille s'était fait bénédictin à St-Gall sous le nom de père Maurus[3].

Le commandement de cette compagnie, dénommée officiellement Compagnie de Gléresse, et non compagnie de l'Evêché, afin d'éviter tout frottement avec les princes de l'Empire, fut remis à un officier de carrière, le capitaine Jaussaud de Bugnac, bourgeois de Genève et de Neuchâtel, qui choisit ses cadres parmi les ujets du prince-évêque: le capitaine-lieutenant Pierre-Joseph Ferminger, de Laufon, le lieutenant Jean-Philippe Moschard, de Moutier, le sous-lieutenant Fr.-Louis de Reichenstein, vassal de l'Évêché et bourgeois honoraire de Bâle et l'enseigne Fr.-Antoine Bouvier, de Porrentruy.

Sans tarder, le capitaine Jaussaud de Bugnac entreprit les démarches nécessaires en vue du recrutement par l'intermédiaire de commissaires, après avoir obtenu du prince,le 28 février 1744, l'autorisation de lever des recrues dans les Etats de l'Evêché. Par une ordonnance de la même date, soumise à l'ambassadeur de France, à Soleure, qu'il avait qualifiée de «fort bien motivée», le prince s'adressait à ses sujets, signalant qu'en autorisant ces levées sur ses terres, il voulait remédier aux abus antérieurs. Il fit établir un registre de recrutement[4].

Les enrôlements débutèrent le 3 mars 1744, mais aussitôt de faux bruits calomnieux circulèrent au sujet de ces levées. Pour y mettre fin, le souverain dut faire promulguer, le 29 mars, que ces enrôlements n'étaient plus clandestins comme auparavant, puisque la convention avec le roi de France devait précisément les régulariser. Cette proclamation encouragea les jeunes gens de la noblesse et de la bonne bourgeoisie à s'engager, avec une troupe de leur pays, au service étranger, ceci d'autant plus que les instructions données prescrivaient que ce corps «devait être composé de braves gens, d'une jolie figure, de la hauteur de cinq pieds, trois

[1] Dernier commandeur à Hohenrain, où il s'éteignit en 1818.

[2] Mort à Lucerne en 1820.

[3] R. 242 Arch.B. 241 a/1. Lettre de l'Evêque de Bâle au duc de Choiseul, 10 déc. 1765. F. Imer, *Les Gléresse et leurs propriétés,* Revue Jurassienne 1954, Porrentruy, Imp. du Jura. En 1748, l'autorisation de lever des troupes fut donnée au baron de Gléresse pour l'un de ses fils. Ordonnance du 9 javnier 1748. Arch. B. 241 a/1.

[4] Une chambre des recrues ne fut instituée qu'en 1758, lors de la levée du régiment de l'Evêché, appelé régiment d'Eptingue. Tout autre engagement fut interdit aux sujets de l'Evêché, tant que l'effectif de la compagnie ne serait pas complet. Les embaucheurs sans patente furent menacés de poursuites pénales (R. 237-8, 242 F/1.7.).

pouces, jusqu'à cinq pieds, dix pouces, et qui seraient de bonne vie et mœurs»[1].

Le même jour, le prince Joseph-Guillaume avait demandé au duc de Rohan d'autoriser la compagnie de Gléresse à demeurer à Besançon, son lieu de rassemblement, jusqu'au 15 mai, afin de faciliter son recrutement. Transmise par le duc d'Argenson à Louis XV, cette requête fut agréée. Le roi prolongea même le délai de quelques jours pour être agréable au prince-évêque.

Poutant, le 15 mai déjà, le conseiller de Gléresse pouvait faire savoir que sa compagnie était au complet. Elle alla rejoindre le 7 mai, à Arras, le régiment de La Cour-au-Chantre qui s'y trouvait en garnison. Elle fut incorporée au 3e bataillon, avec deux demi-compagnies de Genève, celles de Jaussaud et Tellusson, deux demi-compagnies d'Unterwald, celles de Lussy et Ackermann, et deux demi-compagnies de Schwyz, celles d'Aberg et Reding.

Dans son rapport adressé au prince-évêque, en automne de cette année 1744, sur l'état de son unité, le capitaine Jaussaud relève qu'à part deux soldats étrangers et deux autres sujets du roi de France qui furent rappelés par un capitaine de cavalerie, tous ses hommes étaient ressortissants de l'Evêché de Bâle.

En plus des hommes de la compagnie de Gléresse, il y avait encore près de deux mille sujets du prince à servir dans les troupes mercenaires. Enfin, le frère du commandant de Jaussaud, voulant lever aussi une compagnie pour le régiment de La Cour-au-Chantre [2] obtint à son tour, de Joseph-Guillaume Rink de Baldenstein, l'autorisation d'enrôler des recrues dans l'Evêché.

## 4. LE RÉGIMENT DE LA COUR-AU-CHANTRE

Ce régiment de huit compagnies franches, augmenté en 1678 de quatre compagnies pour le porter à trois bataillons, avait été levé par ordre de Jean-Baptiste Stuppa-Grisons, le 28 janvier 1677, et formé à Marseille. Son uniforme rouge avait collet, revers et parements jaunes, le couvre-chef portait la croix blanche sur un fond jaune et noir flammé.

[1] Promulgation du 29 mars 1744.

[2] Le régiment de La Cour-au-Chantre doit son nom à la maison «La Cour au Chantre» que possédait, à Vevey, son colonel Hubert-Abraham de Joffrey, originaire de Vevey où il était né. Il appartenait à la noblesse du Pays de Vaud. Joffrey avait succédé au colonel Jacques-Charles, baron de Besenval, de Soleure, décédé le 16 août 1738. Joffrey de La Cour-au-Chantre avait alors le rang et le grade de brigadier, lieutenant-colonel. Il devint, le 26 octobre 1744, colonel propriétaire de ce régiment (May. VI. p. 281).

Pour distinguer ce régiment de celui de Vieux Stuppa, on l'appela Jeune Stuppa, puis dans la suite Salis-Samaden. Il n'avait pas été avoué, à l'origine, par les cantons suisses. Fort de 1600 hommes, il s'était embarqué pour la Sicile, le 11 avril 1677, sur les vaisseaux de M. de Vabelle, pour renforcer la garnison de Taormina. Il le fit avec une énergie telle que les Espagnols durent renoncer à s'emparer de la place.

Rembarqué le 20 mars 1678 sur l'ordre du maréchal de la Feuillade, le régiment regagna la France avec la flotte de Duquesne. Jeté par la tempête sur la côte de Tunis, il débarqua à Toulon le 11 avril.

A Châlon-sur-Marne, le régiment est augmenté de quatre nouvelles compagnies pour porter son effectif à trois bataillons comme les autres régiments suisses. Il rallie l'armée de Flandre pour prendre part au blocus de Mons et à la bataille de Saint-Denis.

Après la signature de la paix avec l'Espagne et avec la Hollande, le régiment s'avance contre les troupes de l'Electeur de Brandebourg, dans le pays de Juliers, revient hiverner à Gand et à Oudenarde. Après la réunion de ces places à l'Espagne, en 1679, le régiment prend garnison à Reims et à Epernay. En 1680, deux bataillons sont envoyés à Bayonne pour y travailler à la citadelle, le troisième à Montauban. L'année suivante les deux bataillons de Bayonne vont à Pignerol et contribuent à l'occupation de Casal, le troisième part pour l'Ile de Ré pour renforcer la citadelle de St-Martin et hiverne à Blaye.

En 1684, tout le régiment est réuni à Perpignan, puis, à la paix, monte la garnison dans les places du Roussillon. Une partie va travailler aux fortifications de Mont-Louis.

En 1690, incorporé à l'Armée du maréchal de Luxembourg, le régiment combat vaillamment à Fleurus où tombe le capitaine Paravicini.

Porté à quatre bataillons, il sert, en 1691, au siège de Mons. Sous son nouveau colonel Jean-Jacques de Surbeck[1], toujours au siège de Mons, en 1692, il appuie les arrières des régiments engagés à Steenkerque, où le colonel Stuppa blessé, le poignet fracassé, meurt de ses blessures deux mois après. Dans cet engagement, le régiment a perdu quatre capitaines et 113 hommes, il compte 195 blessés dont treize officiers[2].

En 1693 le colonel Surbeck fait des prodiges à la bataille de Neerwinden, charge contre quatre pièces de canon. Six capitaines tombent sur le champ de bataille. Au siège de Charleroi, une compagnie de grenadiers est exterminée sous l'explosion d'une mine. Le 1er février 1694, Surbeck est nommé Chevalier de St-Louis.

[1] Surbeck avait reçu le 16 octobre 1692 le régiment de Pierre Stuppa.
[2] (Z.III.250.5a) 234.

En 1694, le régiment sert sous les ordres du dauphin et passe l'hiver à Courtrai. En 1701, il fait la campagne de Flandre sous le maréchal de Bouffler. Sous son nouveau commandant, le colonel de Hémal, dès 1714, il est réduit à deux bataillons, mais son nouveau chef Jacques-Charles de Besenval[1], en 1729, l'augmente à trois puis à quatre bataillons en 1733 et 1734.

En juin 1736, le régiment est chargé du comblement de l'étang à Versailles. Il a l'honneur d'être passé en revue par le roi Louis XV dans la grande avenue du château le 30 juin, le 11 juillet par le dauphin, à la tête du camp, puis par la reine le 5 août[2].

Le 8 janvier 1737, à St-Omer, le régiment de Besenval est réduit à deux bataillons. Son colonel meurt le 16 août 1738.

C'est le 26 octobre 1738 que le brigadier-lieutenant-colonel Hubert-Abraham de Joffrey prend en mains le régiment, dont il est le cinquième commandant. Cadet en 1685, il avait acquis le grade de lieutenant-colonel, au corps, le 22 décembre 1729, puis celui de brigadier le 1er mars 1738. Il devint colonel propriétaire du régiment.

De 1742 à 1743 le régiment de La Cour-au-Chantre fait partie du camp de Dunkerque, sous les ordres du bailli de Givry. Il était destiné à l'expédition d'Ecosse, qui avorta. Il reçoit un troisième bataillon le 22 septembre 1743. Dès l'année suivante, il a l'honneur de servir sous les ordres du comte Maurice de Saxe, fils du roi de Pologne et d'Aurore de Kœnigsmark, l'un des plus grands capitaines de son siècle. Louis XV vient de le nommer maréchal de France.

Le commandant placé à la tête du régiment de La Cour-au-Chantre qui, alors, se trouve en garnison à Arras, est un ressortissant de l'Evêché de Bâle, Gaspard-Etienne Barbeu de Grandvillars. Le Régiment fait la campagne de 1744 et les suivantes en Flandre. C'est lui qui couvre les sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes. Il achève la campagne au camp de Courtrai, le 18 mai 1744.

C'est après ce fait d'arme que la compagnie de Gléresse vient le rejoindre à son cantonnement d'Arras.

D'Arras, les trois bataillons du régiment de La Cour-au-Chantre gagnent St-Omer pour rejoindre, en décembre, à Calais, l'armée de quarante milles hommes du maréchal de Saxe. Mais, seuls les deux premiers bataillons de ce régiment participent activement à cette brillante campagne[3].

[1] baron de Brunnstadt, de Soleure, frère cadet du Colonel des Gardes Suisses.
[2] Z.III.93.211.
[3] Rebetez: p. 241; Voltaire: précis du siècle de Louis XIV, tome XXII p. 100-1.

Au début de l'année 1745, dans la compagnie de Gléresse, comme il fallait remplacer le capitaine-lieutenant Fenniger, l'officier qui devait être promu selon l'ancienneté et le rang était le lieutenant Moschard, fils du pasteur de Moutier. Mais le lieutenant-colonel de Grandvillars voulut faire passer à sa place le sous-lieutenant de Reichenstein, sous le prétexte que Moschard avait exercé le métier de chamoiseur, et que de ce fait il serait mal vu au régiment. A la demande du prince-évêque de Bâle, le bailli de Rink leva une enquête. Le pasteur Moschard protesta avec une telle fermeté en faveurs de son fils que le prince pria le colonel de La Cour-au-Chantre de ne pas faire tort à cet officier méritant et aimé de ses hommes, de ne point le mettre en concurrence avec un officier dont les droits, bien qu'il fût noble, ne pouvaient toutefois pas être mis en parallèle avec ceux de son supérieur. Grâce à cette intervention princière, la promotion de Moschard ne fut point entravée [1].

Le 1er mai 1745, avec l'Armée de Flandre, au siège de Tournai, les deux premiers bataillons du régiment «montèrent la tranchée» devant la ville investie. Ils renforcèrent les trois bataillons des Gardes-Suisses dans l'attaque du faubourg d'Orq. Les officiers Zurlinden, Louis d'Affry, Esaïe de Villars-Chandieu et Jacques de Staal tombèrent sur le champ de bataille.

Le lendemain, c'est le tour du troisième bataillon.

Sur l'ordre du roi, le 9 mai, 47 bataillons durent rester au siège de Tournai, dont deux du régiment de La Cour-au-Chantre. Ils «montèrent la tranchée» les 10 et 15 mai.

Le 11, pendant la bataille de Fontenoy, le régiment était resté à la garde des tranchées. Le 16, son troisième bataillon monta encore la tranchée. La ville se rendit quelques jours plus tard, le 22, tandis que la citadelle ne hissa le drapeau blanc que le 19 juin.

Le 14 juillet, c'est l'investissement d'Oudenarde, l'assaut avec la participation active de l'infanterie du régiment de La Cour-au-Chantre [2].

Le 14 août, le régiment se dirige, avec le régiment de Seedorf, du camp d'Oerteghem, près de Gand, sur Ostende pour assiéger cette ville. Lors de la prise du port de Plassend'hal et des assauts de la ville d'Ostende, les compagnies de grenadiers se couvrent de gloire à l'attaque du chemin couvert, mais y sont écrasées. La compagnie de Gléresse et les deux autres compagnies de grenadiers du régiment subissent de fortes pertes contre les Anglais. Aux combats nocturnes pour la prise d'Osten-

[1] F; p. 122.
[2] Z.III.293.

de, le 22 août, entre 10 et 11 heures du soir, les capitaines-lieutenants de Martine et Brendlé, les lieutenants de Reichenstein et Ristelhuber sont tués sur place. Avant de mourir, le capitaine de Gallatin, la cuisse fracturée, dicte à un camarade ses dernières volontés concernant son fils mineur: «Qu'il suive mon exemple.» Seul survécut le lieutenant Gugger de Soleure blessé d'un coup de feu. Une quinzaine d'hommes seulement échappèrent au massacre, mais dès l'aube, la ville était conquise.

Après cette réddition, le régiment de La Cour-au-Chantre assiégea encore la garnison autrichienne à Nieuport. Celle-ci capitula le 5 septembre.

Avec la grande armée commandée par Maurice de Saxe, le régiment participa à la campagne des Pays-Bas contre les Anglo-Hollandais. Elle prit fin à Alost[1].

En écoutant les récits de ces officiers sur les hauts faits d'armes des régiments suisses et grisons au service de France, Georges-Louis Liomin se mit dans l'idée qu'un stage dans l'une des ces unités, comme ministre de camp, pourrait être pour lui une intéressante expérience. Ceci d'autant plus que dans son pays d'Erguel aucune situation ne se présentait pour assez longtemps encore, soit comme diacre, soit dans une cure. Il se renseigna sur les possibilités de se faire engager comme aumônier protestant dans le régiment de La Cour-au-Chantre, composé en majeure partie de Vaudois et de sujets du prince-évêque de Bâle et pour le reste de Suisses alémaniques. Il parlait parfaitement les deux langues, il aurait donc quelque chance d'être choisi. Comme l'Evêché de Bâle n'avait pas encore son régiment mais seulement la compagnie de Gléresse au service du roi, le prince Joseph-Guillaume ne pouvait désigner ni l'aumônier catholique, ni le ministre de camp protestant, tous deux devant être incorporés à l'état-major d'un régiment composé du commandant, avec grade de colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major chargé de la police du régiment, de sa discipline, de sa tenue et de la direction des exercices, d'un trésorier gérant des deniers du régiment, d'un aide-major par bataillon, avec rang de lieutenant, d'un quartier-maître, choisi parmi les fourriers, d'un chirurgien-major, disposant de deux garçons-chirurgiens par bataillon, enfin d'un aumônier catholique et d'un ministre de camp protestant, ayant chacun le grade de capitaine et la solde équivalente à ce rang[2].

Ayant appris que le poste de ministre de camp allait être à repourvoir dans l'état-major du régiment de La Cour-au-Chantre, Lio-

[1] Z.III.295

[2] R. 230

min entreprit aussitôt des démarches. Il s'adressa au pasteur français de Berne, César-Auguste de Trey qui s'appliquait précisément à chercher parmi les jeunes théologiens un candidat à cette fonction d'ecclésiastique militaire. Le pasteur de Trey communiqua à son jeune collègue Liomin, après l'avoir proposé au commandant du régiment, les conditions d'engagement qu'il venait de recevoir. En voici la teneur:

*Conditions sous lesquelles Monsieur d'Etrées, Ministre du St.-Evangile, est prié de procurer un Pasteur au Régt. de la Cour au Chantre.*

*Messieurs les Capitaines du Régiment de la Cour au Chantre s'engagent de donner une livre de france par mois, pour appointemens du Ministre qui leur a été proposé.*
*Plus, il luy sera donné douze livres de france par mois, pour son domestique, sur quoi il sera obligé de l'armer & de l'habiller de l'uniforme du Régiment pour passer en service, bien entendu qu'il sera d'une taille convenable.*
*Plus, on lui tiendra compte de cent livres de france pour les frais de son voyage, & de pareille somme pour s'en retourner chez luy, en cas qu'il reste trois ans au Régiment, où Il est prié de se rendre tout de suite.*

*A Namur, le 1. de 9bre. 1746*

*De Portes Major du*
*Régt. de la Cour au Chantre.*

Le sort était jeté... Georges-Louis accepta avec joie sa nomination. Ne remplissait-il pas toutes les conditions pour occuper ce poste? Entreprenant, il était désireux de sortir de sa vallée isolée du monde, de se perfectionner dans la connaissance des hommes, de vivre pour un temps dans ce pays de France qui l'attirait.

Le régiment de La Cour-au-Chantre avait marché à la conquête de la Flandre hollandaise. Le ministre de camp Liomin le rejoint vers la fin de l'année 1746. Il est en hivernage à Ypres. Fort bien accueilli par le colonel de Granvillars [1] et ses officiers, il apprend que le régiment a fait, au début de l'année le siège d'Anvers, qu'il a pris d'assaut sa citadelle, puis celle de Namur où le capitaine de Court a été blessé et que cette campagne a pris fin par la belle victoire des troupes françaises, le 11 octobre dans la plaine de Rocoux (Raucoux).

Liomin peut faire paisiblement ses études au régiment, car durant toute l'année 1747 cette troupe fait partie du corps de réserve. Elle ne

[1] Gaspard-Etienne de Barbeau, seigneur de Grandvillars, bourgeois de Muhlhouse restera à la tête de son régiment jusqu'au 13 avril 1749 après la fin de la guerre de succession d'Autriche (R.244).

prend donc pas part à la bataille de Lanfeld, livrée le 2 juillet. Le ministre de camp peut pourtant y assister en spectateur avec l'aumônier et les officiers de l'état-major.

Au mois d'août, il accompagne son régiment qui se rend, avec celui de Courten, sur la Demer, pour surveiller de là les mouvements des alliés anglo-hollandais. L'heure des combats approche. Le 29 août, le colonel de La Cour-au-Chantre et son régiment font le siège de Berg-Op-Zoom. La troupe monte plusieurs tranchées. Elle oblige bientôt les Anglo-Hollandais à capituler, ce qui vaut au lieutenant-colonel de Granvillars le galon de brigadier.

L'hiver se passe à Braine-le-Comte et à Soignies. De retour à Arras, au printemps 1748, le régiment y assiste aux obsèques de son chef, le colonel de Joffrey de La Cour-au-Chantre, décédé le 19 mars. C'est l'occasion pour le pasteur Liomin de faire sa première oraison funèbre. Il y met tout son cœur et toute son éloquence. On l'écoute avec recueillement et émotion.

Le défunt avait été un officier de grand mérite. Dans ses «Mémoires sur le service et les privilèges de la Nation Suisse en France», il avait tracé l'histoire de son régiment de sa création à 1742.

Quelques années avant sa mort, il avait embrassé la religion catholique romaine pour pouvoir être fait chevalier de Saint-Louis[1]. Tache sombre dans le tableau pour le jeune chapelin protestant, qui ne put mettre en lumière cette faiblesse humaine de son chef, mais dont le pasteur Liomin en donnera l'écho discret quand il publiera un ouvrage d'édification destiné aux militaires. Il écrira dans l'épître qu'il dédiera au comte de Waldner de Freundstein: «On est honoré à proportion de la grandeur du Monarque que l'on sert. Tout militaire chrétien doit donc se faire gloire de servir le Dieu des armées, bien loin de rougir de sa foi. Mais pour honorer à son tour cette suprême majesté, il faut professer la religion à laquelle on est attaché dans le fond de son cœur, & rendre également à Dieu come à César, ce qui est dû à l'un & à l'autre; ceux qui suivent come vous, Monsieur, cette maxime, méritent la confiance des Rois; & ces même Rois ont sujet de la refuser à des hommes capables de trahir leur religion; car n'étant atachés au Prince que par intérêt, dès que cet intérêt cesse leur fidélité s'évanouit. C'est ce que plusieurs tetes couronées ont bien compris: Constance Chlore, voulant éprouver ses principaux oficiers, pour conoître ceux en qui il pouroit le plus se confier, leur ordonna à tous d'encenser aux idoles qu'il servoit lui même, ou de quiter son service. Vous savez, Monsieur, qu'il ne retint

[1] Z.III.94.

que ceux qui refuserent d'obéir à un ordre si contraire à leur conscience, & qu'il fit chasser les Apostats: coment, s'écria cet Empereur, seroient-ils fideles à leur Souverain, puisqu'ils ne craignent pas d'être perfides à Dieu? — C'est dans le même sens, qu'un Lieutenant Général (le Marquis de Bougi) répondit à la Reine & au Cardinal Mazarin, qui l'exhortoient à quitter la religion protestante, come l'unique obstacle qui empechoit le Roi de lui donner le bâton de Maréchal de France, «si je pouvois, dit-il, me resoudre à trahir mon Dieu pour un bâton de Maréchal de France, je pourois trahir mon Roi pour beaucoup moins, & je suis incapable de l'un & de l'autre» —. Louis le grand, & Louis le bien-aimé, en fesant les de Rantzaw, de Turenne, de Shomberg, de Saxe &c. Maréchaux de France, et en décorant même les uns de la dignité de Maréchal Général des camps & armées du Roi, ont éprouvés, que malgré qu'ils fussent de la Religion Protestante (Et quand même on diroit de quelques uns, qu'ils embrasserent dans la suite la religion romaine, par exemple le Vicomte de Turenne, mais plusieurs anées après qu'ils eut été crée Maréchal Général &c. il sera également vrai, qu'ils exercent les dignités suprêmes de l'armée come Protestans, & qu'en professant cette religion ils rendirent les services les plus importans à la France. Dans ce nombre on n'oubliera jamais le Marquis du Quesne Lieutenent Général des armées navales, ni son fils, qui se retira en Suisse pour cause de Religion, ni plusieurs autres.) ils n'étoient pas moins dignes de toute leur confiance, ni moins utiles au salut du royaume. Et qui oseroit douter, que tous les oficiers généraux de la même religion qui servent actuellement dans les armées, vous Monsieur, le premier, ne soyez constament pret à tout sacrifier pour la persone sacrée du Roi & pour sa gloire? L'expérience si souvent réitérée demontre qu'il y a de semblables dispositions parmi les reste des oficiers & des soldats, & que jusqu'aux Chapelains (Et pourquoi taire que les Patentes de l'Auteur atestent que c'est ainsi qu'il exhortoit les troupes dans les sieges & Batailles?) de Régimens les y exhortent: tant les principes de nôtre religion inspirent la fidélité la plus inviolable pour les maîtres que nous servons!»[1]

## 5. SOUS LES COMMANDANTS DE BALTHAZAR, PUIS DE PLANTA

A la mort du colonel de La Cour-au-Chantre, le commandement du

[1] Extrait de l'épître dédicatoire de l'ouvrage de Georges-Louis Liomin «Le Digne Comuniant à l'usage des militaires» paru à Bâle, chez la Veuve de Jean Conrad de Mechel, en 1759.

régiment échoit à Jean-Alexandre de Balthazar, de Lucerne, lieutenant-colonel au régiment de Tschudy[1].

Le colonel de Grandvillars en prend le commandement effectif, le 12 mai, et le conduit au siège de Maëstricht, ville dont il obtient la reddition. Le siège avait coûté la vie au capitaine Glanière et au capitaine-lieutenant Burkhard, mais la guerre arrivait à son terme. La troupe fut cantonnée à Franquemont[2].

Les trois bataillons du régiment de Balthazar restèrent en Hollande, tandis que, vers le milieu d'août déjà, la brigade des Gardes françaises et suisses était rentrée à Versailles[3].

La paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, mit fin à cette sanglante guerre de successsion d'Autriche. Ce n'était qu'une trève. Six ans après allait débuter la guerre de Sept Ans.

Gaspard-Etienne de Barbeau, seigneur de Grandvillars, bourgeois de Mulhouse, nommé brigadier en 1747, mourut à Verdun le 13 avril 1749. Occasion renouvelée pour l'aumônier et pour le ministre de camp de célébrer les obsèques, de retracer la carrière de ce chef, de tirer des déductions sur la vaillance et le sacrifice qu'impose la vie militaire.

Le lieutenant-colonel de Grandvillars fut inhumé sur le bastion de la ville qui porte son nom.

Depuis l'accalmie survenue grâce au traité de paix d'Aix-la-Chapelle, de garnison en garnison, Georges-Louis Liomin utilisait ses loisirs à la méditation. Il rédigea des réflexions sur la discipline militaire; il les publia en 1758 dans un petit ouvrage intitulé: «Sur la fidélité et l'obéissance des sujets envers leur Roi» à l'intention des réformés de France.

Il y fera plus tard allusion dans l' «Epître» qu'il dédiera au comte de Waldner, où il préconise que les guerriers doivent être préparés à la mort: «L'occasion de répandre leur sang peut arriver à chaque minute: leur tâche n'est pas bornée au seul service du monde: ils ont aussi des devoirs à remplir pour plaire au Dieu des armées: s'ils les négligent, ils ne peuvent s'attendre qu'à son éternelle indignation: au lieu que ses récompenses magnifiques leur appartiendront s'ils s'appliquent à faire sa volonté. Mais pour cet effet n'ont-ils besoin ni de directions ni de livres? L'utilité en est si évidente que personne, pas même le Ministre de S.M. ne pouroit blamer mon dessein s'il en avoit connaissance. On peut, Monsieur, le conclure entr'autre de ce fait connu: «Le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, engagea un Ministre réformé d'écrire à ceux dont on

[1] F. 104.
[2] F. 103, R. 244, S. 56.
[3] V. 406-8.

voulait corrompre la fidélité pour les affermir par ses exhortations dans l'obéissance qu'ils doivent au Roi. L'écrit de cet Ecclésiastique Protestant fut même réimprimé à Paris, par ordre de la cour, et distribué dans les Provinces, où il produisit tout l'effet désiré. Importe-t-il moins au Roi, que l'on donne également de bonnes instructions de religion à ses Troupes Suisses et Allemandes qui sont de notre croyance, et destinées comme les autres à contenir les Peuples dans le devoir, et à être l'appui de la couronne.»

Dans une note, Liomin explique que les émissaires du cardinal ayant cherché à entraîner à quelque soulèvement les nouveaux convertis du Dauphiné, Poitou et Languedoc, le duc D'Orléans fit prier Basnage, un ecclésiastique protestant, en 1719, par le comte de Morville, alors ambassadeur en Hollande, d'écrire dans les provinces à ceux qu'on voulait animer à la révolte. Basnage le fit en publiant l'année suivante une instruction pastorale «Sur l'obéissance due au Souverain».

Plus loin, Liomin ajoute: «Le bien du service semble aussi demander qu'il soit connu par tout, Monsieur, que le Monarque laisse volontiers jouir à ses Régiments Suisses du privilège de l'exercice de la religion, et des livres nécessaires à ce sujet. En effet, d'où vient que tant de personnes distinguées et de beaux jeunes hommes obtiennent-ils si facilement de leurs parents la permission d'entrer dans le service des Souverains Protestants, en particulier dans celui de la Hollande? Ce Pays là, cependant est beaucoup plus éloigné, plus mal sain et n'est pas si agréable: avec cela le service n'y a pas la douceur ni les agréments qu'il a en France. Il paraît donc que si les recrues courent souvent d'elles mêmes dans ces troupes là, au lieu de préférer vos Régiments, c'est peut-être à cause du préjugé qu'on est géné en France sur la religion, et qu'elle y est même un obstacle aux avancements. Je sais que le fameux Réformateur Zwingle, dont on a aussi un ouvrage du genre de celui-ci, n'a rien omis pour détourner ses compatriotes du service; et que l'effet en a été dans le premier Canton de la Suisse sa Patrie, de ne fournir que plus de deux siècles après un Régiment au Roi (le régiment de Zürich dont le premier colonel fut le brigadier de Lochman), mais je me crois tenu de manifester un Zèle différent; surtout depuis que Son Altesse, mon très gracieux souverain Prince, Monseigneur l'Evêque de Bâle a encore fait lever un Régiment pour le service de S.M.T.C. son Haut-Allié. D'ailleurs ayant été huit ans Ministre en France dans les Troupes Suisses: en temps de guerre et en temps de paix, je dois désabuser le vulgaire de son préjugé, en déclarant ici, que loin que nos militaires y soient inquiétés au sujet de

la religion, au contraire il y a là dessus des défenses, et qu'on en exerce librement le culte dans les régiments de notre nation. [1]»

En effet, alors que Liomin fonctionnait comme chapelain de camp, en 1749, le ministre de la guerre d'Argenson autorisa même les Suisses non militaires à assister aux prêches des ministres de camp «pourvu que les régiments suisses n'abusent pas de cette faculté, pour admettre à ces exercices des sujets de Sa Majesté». Auparavant déjà les femmes et les enfants des militaires ou des personnes attachées à ces régiments étaient admis à ces prêches[2].

Parmi les onze régiments suisses, celui du Valais composé uniquement de soldats catholiques n'avait qu'un aumônier, le plus souvent un religieux, et point de ministre de camp. Au contraire, ceux de Berne et de Zürich, dont les hommes étaient protestants, n'avaient que des ministres de camp. Les huit autres régiments comptaient dans leurs états-majors un aumônier de religion catholique et un ministre de camp protestant[3]. Dans ces régiments où les deux confessions vivaient côte à côte, les rapports entre le prêtre et le pasteur étaient empreints de compréhension mutuelle, parfois même d'une sereine amitié.

La franchise de culte accordée par le roi de France aux troupes suisses protestantes était bien la plus grande concession faite, dans ce domaine, depuis la révocation de l'édit de Nantes, qui avait enlevé aux Français huguenots toute existence civile dans leur pays. Leurs cultes et réunions ne pouvaient se faire que dans la clandestinité, et dont les actes d'état-civil dressés par leurs pasteurs n'étaient pas reconnus.

Aussi, tout en tolérant que ses soldats étrangers, de confession réformée tiennent leurs cultes, le roi ne pouvait leur permettre de le rendre accessible à ses propres sujets. Inversement il prenait soin d'éloigner les hommes de troupe protestants de toute occasion où les exigences de leur service les placeraient dans une situation délicate pour leurs croyances. En 1687 déjà le ministre de la guerre Louvois avait prescrit de remplacer les soldats protestants commandés pour l'escorte des processions et de les changer des postes devant lesquels devait passer le Saint-Sacrement ou le cortège du Viatique aux malades.

Comme on le voit, à l'égard des Suisses appartenant à «la religion prétendue réformée» et enrôlés dans les corps étrangers au service du roi, les prétentions de la couronne tombaient pour permettre à ces militaires étrangers le libre exercice d'un culte qu'elle prohibait soigneusement, voire rigoureusement en France[4].

[1] G.-L. Liomin: «Le Digne Communiant», p. VIII à X.
[2] F. 104.
[3] F. 28-9, 103.
[4] R. 64, 103.

Durant le temps de son incorporation comme ministre de camp, Georges-Louis Liomin entra en relations, non seulement avec tous les officiers de son corps, mais aussi avec plusieurs officiers supérieurs d'autres unités. Parmi ces derniers, il faut citer le comte de Hallwyl, ressortissant de l'Evêché de Bâle qui obtint en 1752 le Régiment suisse de la Marine qui avait été levé sous forme de bataillon, en 1721 par François-Adam Karrer, de Soleure. Cette unité non avouée au début, mais subordonnée tout de même au colonel général des Suisses et Grisons était devenue un régiment sous le commandement du fils de son fondateur, Louis-Ignace Karrer, auquel le colonel de Hallwyl succéda comme troisième commandant. Georges-Louis Liomin s'attacha particulièrement au brigadier comte Chrétien-Frédéric-Dagobert de Waldner, seigneur de Holweiler, Birsheim, et autres terres en Alsace, un officier supérieur de grand mérite, protestant convaincu, devenu sympathique au ministre de camp parce qu'il professait ouvertement sa foi devant les officiers et les soldats. Le comte de Waldner était issu d'une famille de la plus ancienne noblesse helvétique, reçue dès le XIe siècle dans les tournois et de là dans l'Ordre Teutonique ainsi que dans les grands chapitres de l'Empire. Chrétien de Waldner avait obtenu, le 19 octobre 1749, une compagnie dans le régiment de Balthazar.

Il y avait aussi dans le corps des troupes suisses des officiers venus du pays de Montbéliard. Liomin se lia d'amitié avec Charles-Nicolas Méquillet, fils du pasteur de Blamont, enseigne au régiment de La Cour-au-Chantre depuis le 10 mai 1745, promu sous-lieutenant en septembre de la même année et lieutenant le 1er septembre 1755, puis avec le frère de ce dernier, Jean-Nicolas, qui fut admis dans le même régiment, comme factionnaire volontaire le 10 juillet 1755. Reçu à la cure de Blamont, Liomin y trouve une ambiance de haute culture et une famille de vrais humanistes appartenant du côté paternel à trois générations de pasteurs et par l'épouse du premier d'entre eux à deux générations de recteurs des écoles latines de Montbéliard. Elisabeth Fallot de Broïgnard avait donné à son mari le pasteur Jean-Nicolas Méquillet quatre fils et quatre filles, dont la cadette Catherine attira vite l'attention du jeune ministre de camp par sa fraîcheur et la spontanéité de son esprit.

Ces visites à la cure de Blamont étaient pour Georges-Louis Liomin une bien agréable diversion à sa vie de garnison qui, hélas, se prolongeait trop à son gré.

Au colonel de Grandvillars avait succédé le 15 juin 1749 comme commandant de son régiment, un Vaudois, le chevalier Jean-Alexandre de Balthazar, petit-fils du lieutenant-général Jean de Balthazar, lieute-

nant général des Armées du roi Louis XIV. Ce dernier était devenu chevalier de Saint-Louis, après avoir, lui aussi, comme d'Erlach et tant d'autres, abjuré sa foi protestante, ce qui lui valut le grade de Maréchal de camp le jour du nouvel an 1749.

Le lieutenant-colonel du régiment était Joachim de Cabalzar, des Grisons. Il avait passé, en 1742, le 14 octobre, du régiment de Diesbach à celui de Balthazar dont il avait obtenu la demi-compagnie comme brigadier, en 1747 [1].

Décédé en 1754, le maréchal de camp Balthazar fut remplacé à la tête du régiment par le baron Louis-Auguste de Planta de Wildenberg, des Grisons, peu avant le départ de son ministre de camp Liomin.

Sur la proposition de la Vénérable Classe des Pasteurs d'Erguel, le chapitre de l'abbaye de Moutier-Grandval, en la principauté de Bâle avait procédé, le 29 avril 1754, à la nomination de Georges-Louis Liomin aux fonctions de pasteur des paroisses de Corgémont et de Sombeval, dans le Pays d'Erguel. Le Prince Joseph-Guillaume Rink de Baldenstein la ratifia le 14 mai. Voici la teneur de ces deux documents:

*«Nous Les Prévot et Chapitre de Moutier Grandval scavoir faisons à tous ceux qu'il apartient, que, après la mort de Mr Le Doien Breitner Ministre des Eglises de Corgémont et de Sombeval, décédé le 22ème Mars dernier, Nous aurions (en vertu du droit de nomination alternative, qui nous compète cette foi) choisi pour son successeur dans les cures vacantes des d. Eglises Mr George Louis Lyomin de Sonvillier, ainsi qu'observatis observandi. — Nous le choisissons par les présentes, et en conséquence supplions très humblement Son Altesse notre très gracieux Prince et Seigneur de vouloir bien gracieusement le confirmer dans sa nouvelle qualité de Ministre de Corgémont et de Sombeval, et lâcher les ordres nécessaires pour son installation, adhibitis in his et circa ea cautelis ac formalitatibus requisitis e. En foi de quoi Nous avons munis les présentes de notre sceau et signature accoutumées en notre maison capitulaire à Delémont le 29eme avril 1754*

*F.A.J. Chariatte».*

*«JOSEPH GUILLAUME par la grace de Dieu Evêque de Basle Prince du St.Empire etc.*
*Faisons Savoir par les presentes: que nos amés et feaux les Prevôt et Chapitre de Moutier Grandval ajant nommé nôtre amé et feal George*

[1] Il avait été blessé dangereusement à la bataille de Lawfeld, à la tête du régiment de Diesbach qu'il commandait depuis 1743 (Zurlauben p. 36).

*Louis Liomin de Sonvillier aux Cures et Pastorat des Eglises de Corgemont et Sombeval vacants par la mort de florian Breitner, qui en estoit pourvû, Nous auroient tres humblement suplié de bien vouloir confirmer leur election, et donner les ordres en pareil cas necessaires pour l'installation du nouveau pasteur.*
*A ces Causes Nous aïant agreable la susdite election faite en faveur dudit George Louis Liomin, qui a fait suffisanment apparoir de sa capacité au moyen du Certificat, qui luy a été accordé par la classe d'Erguel, Nous avons de nôtre pleine puissance et authorité comme Prince et Seigneur Souverain en nôtre Baillage d'Erguel approuvé et confirmé comme par les presentes Nous approuvons et confirmons la dite élection, voulons et nous plait en consequence, que nôtre Baillif d'Erguel installe en nôtre nom et mette en possession des Eglises de Corgemont et de Sombeval le nouveau ministre, après quil luy aura eté presenté par un deputé dudit Chapitre, le tout en conformité de la Convention du 19ème avril 1731 et Reglement du 6⁰ septembre de la même année. En Temoin de quoi Nous avons signé les presentes, et à icelles fait apposer nôtre Sceau Secret en nôtre chateau de Residence à Porrentruy le quatorzieme May Mil Sept Cent Cinquante quatre;*

*Joseph Guillaume»*

*«Confirmation du Sr George Louis Liomin Pasteur de Corgémont et Sombeval nommé par le Chapitre de Moutier Grandval*

*Taxa- 6. 5*

Cette procédure de nomination d'un pasteur protestant par une instance catholique peut paraître surprenante de nos jours. Elle s'explique cependant, car, avant la Réforme déjà, la partie sud de l'Evêché de Bâle dépendait spirituellement de l'évêque de Lausanne, alors que temporellement elle était soumise à l'autorité de celui de Bâle, comme prince du Saint-Empire germanique. Après l'introduction de la Réforme en Erguel, l'usage s'était maintenu de la nomination des pasteurs par la même autorité qui précédemment avait élu les curés des paroisses passées à la religion nouvelle prêchée par Farel avec l'appui de LL.EE de Berne.

Georges-Louis Liomin apprend sa nomination avec une vive satisfaction, car il aspirait depuis longtemps à pouvoir remplir dans son pays la vocation de ministre du saint Evangile. C'est pourtant avec regret qu'il se sépare des hommes de troupe qu'il a exhortés, encouragés dans leur foi et soutenus dans les souffrances de la guerre comme dans les épreuves de la vie de garnison. Il doit aussi s'arracher à la vie de société

vécue dans le milieu des officiers et des cercles fréquentés dans les diverses villes où ils ont séjourné.

Il quitte le régiment le 6 juillet 1754, emportant avec lui le beau témoignage que viennent de lui remettre, en prenant congé de lui, les commandants, capitaines et officiers de la religion réformée du régiment suisse de Planta, au service de S.M.T.C. en leur garnison au Fort-Louis du Rhin.

A son passage à Bâle, il va faire une visite au commandant de bataillon Harder, qui s'y trouve en semestre de congé. Cet officier contresigne cet excellent certificat délivré par ses camarades du Régiment de Planta. Le voici :

« *Nous soussignez Commandants, Capitaïnes et Officiers de La Religion Réformée du Régiment Suisse de Planta, au service de S.M.T.C.,*

*Certifions que Monsieur Lyomin Ministre du St. Evangile, ayant exercé la Charge de Pasteur de ce Corps, pendant environ sept ans et demis, il a constament prêché et enseigné parmis nous La Sainte Doctrine reçue dans nos Eglises.*

*Et orné de plusieurs beaux talents et de zèle, il a remplit dignement, avec Capacité et avec L'Exactitude la plus extrème toutes les Fonctions de Son Ministère. Il a aussi eû des mœurs et une conduite absolument irréprochable et toutes les qualités et les vertus qui peuvent édifier dans un Eclésiastique.*

*Etant appellé au Pastorat dans sa Patrie, nous le perdons avec beaucoup de regrets. Mais ayant à tous égards une entière Satisfaction de Luy, Nous L'accompagnons par nos vœux les plus animés, et par nos recommandations les plus empressées, particulièrement à Messieurs de la Vénérable Classe d'Erguel et à son nouveau troupeau bien persuadé que Sa personne leur sera aussi agréable, et Son Ministère aussi édifiant qu'il a été parmy nous.*

*Donné dans nôtre Garnison au Fort-Louis du Rhin ce Sixième Juillet Mille Sept Cent Cinquante quatre.*

*Harder Comdt de Battalion Basle,*
*ce 16 juillet 1764*

*De Jaussaud Commandant*
*du second Bataillon*
*Kramer Capitaine*
*Jaussaud de Bugnac*

*Grenut Capitaine et*
*Ancien de l'Eglise*
*du dit Regiment.*
*Bourcard Capt Lt*

*Comdt du 3⁰Bataillon*
*Turrettini, Capitaine*
*Josseret Enseigne*
*Fatio de Bonvillards.Ens.*
*Bossy Capitaine Lieut.*
*Christin Lieutenant*
*Ginest Lt.*
*Marquis Lieutenant*
*Staehelin Enseigne*
*De Martines Lieutenant*
*et Ancien de*
*l'Eglise du dit*
*Regt.*
*Bourcard Capitaine*
*Bortenschlag Cap Lt*
*Chinguer Capitaine Lt*
*Wielandt aide major*
*De Pellissan Ens.*
*Wespy Cap Lieut*

*Sartoris Ayde Major du Battayon »*

Ce certificat porte le sceau du régiment. Georges-Louis Liomin, rentre en son pays d'Erguel, partie réformée de la principauté de Bâle, pour y remplir son ministère.

A la cure de Corgémont, sise au sud de l'église, une vie nouvelle va commencer.

La cérémonie de l'installation du pasteur Georges-Louis Liomin et de la mise en sa possession de ses deux églises se fit par un beau dimanche de l'été en présence de tous les paroissiens assemblés d'abord en l'église de Corgémont, puis en celle de Sombeval. Le nouveau pasteur, présenté par le député du chapitre de Moutier-Grandval, fut solennellement installé par le grand-bailli David Imer. Puis il monta en chaire et y célébra son culte inaugural.

## 6. « LE DIGNE COMMUNIANT » À L'USAGE DES MILITAIRES

Les premières années de son ministère, dans cette région, austère et paisible, au milieu d'une population satisfaite de son sort et attachée à sa terre, le pasteur Liomin occupe les loisirs que lui laisse son activité ecclésiastique et la gérance des biens de la cure, à la rédaction d'un ouvrage destiné à l'édification «des militaires, des gens de guerre comme de tous les chrétiens».

Il a maintenant dépassé la trentaine; c'est le moment de fonder un foyer. En octobre 1757 sont publiés les bans de son mariage dans sa paroisse et dans celle de Blamont, au pays de Montbéliard: «Il y a promesse de mariage entre Monsieur George-Louis Lyomin de Sonvillier, pasteur de Corgémont et Sombeval, d'une part, et Mademoiselle Marie-Catherine, fille de Monsieur Méquillet, pasteur à Blamont. Fait à Blamont, le 7 septembre 1757. Roset, commandant de Blamont et Château» et en-dessous du sceau: «Le soussigné Méquillet, pasteur à Bla-

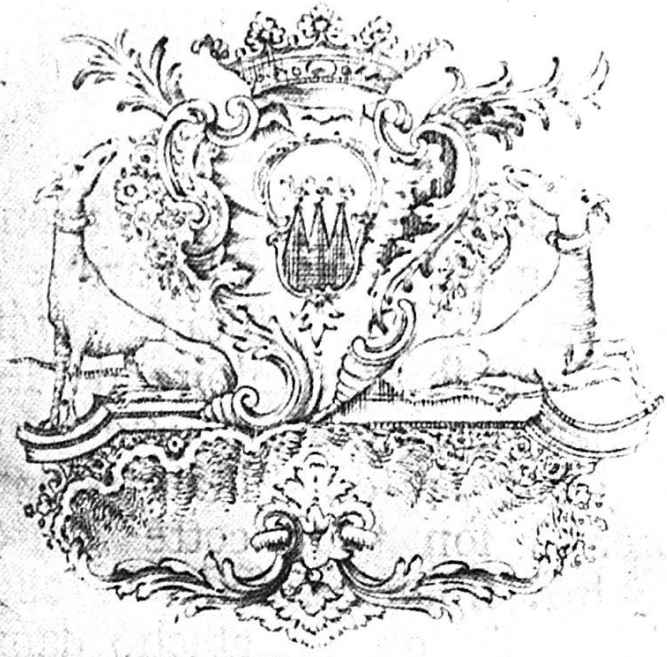

# A MONSIEUR

MONSIEUR le COMTE de WALDNER de FREUNDSTEIN; Seigneur d'Ollweiller, Berweiller, Beroltzweiller, Schweighausen, Sirintz, Schweinheim & Diesheim, MARECHAL des Camps & Armées du Roi, COLONEL d'un Régiment Suisse au Service de S. M. T. C.

)( MON-

CHRÉTIEN-DAGOBERT-FRÉDÉRIC
COMTE DE WALDNER
LIEUTENANT-GÉNÉRAL
A. DEMARLE

# LE DIGNE COMUNIANT

AVEC LES

CANTIQUES SACRÉS,

OUVRAGE UTILE

A' TOÛS LES CHRÉTIENS.

DIRIGÉ

A' L'USAGE

DES MILITAIRES,

POUR QUI

L'ON A AJOUTÉ

DES DIRECTIONS

ET

DES PRIERES

SUR DIVERS OBJETS INTERESSANS.

PAR

G. L. LIOMIN

DE SONVILLIER, PASTEUR.

---

*Prépare toi à la rencontre de ton Dieu.*

*Amos IV. ℣. 12.*

---

A BASLE,

Chez la Veuve de Jean Conrad de Mechel,

1759.

Et se trouve à Sonvillier chez le Sr. Petremand, Cap. Lieut.

A Madame la Conseillere Iner, par son très humble Serviteur, l'Auteur.

mont, atteste avoir autorisé ma fille Marie-Catherine Méquillet à promettre et donner foy de mariage à Monsieur Georges-Louis Lyomin de Sonvillier, pasteur de Corgémont et Sombeval. Fait à Blamont, ce 7. septembre 1757. J.N. Méquillet.»

L'on se réunit aux bords du Doubs, à la frontière entre les deux principautés, pour passer le contrat de mariage. En voici le contenu:

*«Contract de Mariage Passé entre Spectable, et Docte Monsieur George Louÿs Lÿomin de Sonvillier-Pasteur D'Eglise &-*

*ET*

*Vertueuse Mademoiselle Marie Catherine Née Mequillet de Blamont*

*Comme DeDans appert.*
*Façon Paÿe par le Pere*
*de la future Epouse*

*Au nom de Dieu Notre Seigneur Amen;*
*Com' ainsi soit qu'en traitant, et pour parlant d'un futur Mariage qui se ferat, et accomplirat s'il plait à Dieu; Aussi tôt que faire se pourrat, et que la Commodité du temps le permettrat, entre Scpactable et Docte Monsieur George Louÿs Lÿomin de Sonvillier, en Erguël Terre de L'Evecher de Basle en Suisse, Ministre et Pasteur des Eglises de Corgemont, et de Sombevas dune part et Mademoiselle Marie Catherine fille de Spectable et Docte Monsieur Jean Nicolas Méquillet Bourgeois de Montbeliard Ministre du St.Evangile, Pasteur à Blamont, et Vertueuse Madame Susanne Née Fallot dudt. Lieu De Montbeliard, lesdits Pere, et Mere d'autre part; Lesquels parties onts promis et promettents de se prendre et Epouser, au plus tôt que faire se pourrat et que la Commodité du temps le permettrat; A quel effects sont Comparus par devant le Notaire soubscrit et les temoins Enfin nommez, ledit Sieur futurs Espoux George Louÿs Lyomin, et led. Sieur Jean Nicolas Mequillet, Pere de la dite futurs Espouse; Lesquels en faveur, et Contemplation duquel futurs Mariage sont este faite Les Conventions Matrimonial suivantes; Sçavoir que led. futurs Epoux se fait bon et Riche des Biens quil a presentement et de ceux advenir; Et led. Sr.Jean Nicolas Mequillet et sadite femme, ont promis et promettent de Donner à leurs susdites fille, futurs Epouse, en Dotalité de Mariage la Somme de Six Cent livres monoÿe de france, quil promettent de luÿ paÿer Contemps dabort le jour de leurs Mariage, de plus nous promettons de luÿ Délivrer tous les ans au moins Cent Cinquante livres prêdite Monoÿe, Jusquà la Concurence de*

*Deux Mil livres, aussi predite Monoÿe, outre les susdits Six Cent Livres, et prendrat Commencement pour le premier paÿement des dit 150 L. au mois de Septembre de lan prochain lon Datterat 1758.et devrat se faire led.Paÿement aud. mois les annez suivante jusquà Concurence d'Entiere paÿement de la dite Somme; Davantage nous promettons de luÿ donner Content un lit revetus tel qu'il convient en pareil Cas, et selon son Estât, ses habits, avec ses Joÿaux, son Linge En Dépandance, En outre ils promettents de luy donner un Gaederobe, ou si mieux elle aime en place, Soixante livres dite Monoyë de france; Item Dix huit pieces de Toille, Sçavoir de vinte aulnes de france la pièce, avec Six Chaviere, ou Sieges Tapissses, et un fauteuille, Tout ce que dessus nous avons promis a notre dite fille nous nous Sumettons, et nous obligeons de luy donner suivant les termes, et Conditions Enoncée tant pour sa Dotalité de Mariage que pour son troussel, et sans Préjudice de sa part quelle peut avoir, et prétendre avec ses freres, et sœurs, dans les biens Meubles Immeubles present et futurs Quelconques qui se trouveront, et se pourront trouver après le Dernier Mourrant des Pere, et Mere de ladite futurs Epouse; toutefois apre que lesdits freres et sœurs de ladite futurs Epouse auront levez Chacun la même Somme que celle que nous Donnons et promettons a notre Dite fille futurs Epouse; Dans tous lesquels Bien lesdits futurs Mariées ÿ participeront, suivant les Coutumes et les Loix D'Erguel, de même de toutes les héritances, profits et Concrois, qu'ils feront, pendant et Constant leurs dits Mariage, D'autant que led. futurs Epoux, et Epouse se sont mis et se mettent entre eux par les presentes, en Entier et parfaite Communion des Biens present, et advenir, suivant lesdites Loix et Coutumes D'Erguel en fois de quoÿ elle Promettents les deux parties, Chacune en Son EnDroit, de Nullement Contrevenir, ny résilir a tous le Contenut, et Narré des presentes, soubs pretexte que soit, a peine de tous frais; Ainsi de Continuellement, et Inviolablement demeurer au proche a perpetuité suivant Lattouchement Donne et touche Corporellement en la main du Notaire soubsscrit, Obligeant sur ce tous et singuliers leur biens Meubles, et Immeubles, present et futurs quelconques, Renonceant à toutes Choses Bénéfices, et Exception, au presente Contraire, meme au Droit Disant Générale Renonciation non valoir si la Scpécialle ne précede. Ainsi fait, et Passé et a leurs Requisitions J'ay Ecrit, et signé les présentes, lesquels ont voulus le present Contract en cette forme suivant L'attouchement Donné en la main du Not. soubscrit par ladite futur Epouse, et sadite Mere, lesquelles ont promis de signer les présentes de leurs nom et surnom, pour approbation et verification des presentes, ce qui fut fait sauf mon préjudice au lieu de Goumois le quattorzième de septembre, mil Sept Cent Cinquante*

*Sept, en presence des honnestes Thiebaux Briot de Bellefond et de Allexis Clemence des Cercuanat residant aud.Bellefond, Temoins requis./.*

*J.B.Briot not.*

*J.N.Mequillet ministre a Blamont*
*G.L.Lyomin Pasteur de Corgémont & Sombeval*
*S.E.Fallot*
*M.C.Mequillet»*

Alors qu'il était encore ministre de camp au service de Sa Majesté très chrétienne, le pasteur Georges-Louis Liomin avait déjà publié un opuscule destiné aux réformés de France, intitulé: «Sur la fidélité et l'obéissance des sujets envers leur Roi». Après son mariage, encouragé par sa jeune épouse, femme intelligente et cultivée, il se met, plein d'ardeur, à la rédaction d'un texte qui lui tient à cœur, car il le destine à l'usage des militaires protestants. Il intitule son livre «Le digne Comuniant, avec les Cantiques Sacrés, ouvrage utile à tous les Chrétiens, dirigé à l'usage des Militaires, pour qui l'on a ajouté des Directions et des Prières sur divers objets intéressans».

Durant son service en France, le pasteur Liomin avait constaté que presque tous les officiers et soldats de religion protestante emportaient avec eux, même en campagne, quelques livres de dévotion, et que l'on en trouvait, à l'usage des soldats, dans les coffres de chapelle où l'on conservait les vases sacrés et la bibliothèque des ministres de camp, en particulier aux régiments suisses de Jenner, de Brocar et autres [1].

En sa qualité d'auteur, Liomin est aussi préoccupé par la manière d'écrire correctement les mots de la langue française. A la fin de l'avant-propos de son livre, il place un avertissement. Il voudrait introduire une orthographe facile et simple, en se fondant sur l'«Abrégé de la Grammaire françoise» et sur les «Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise» publiés à Paris, en 1749 par Restaut.

«Quant à l'ortographe et à l'accentuation, l'on s'est conformé à l'usage de plusieurs écrivains modernes, en faveur de certains lecteurs qui s'embrouillent aisément lorsqu'on écrit trop diférement de la prononciation. La mode en vient de plus en plus. Msr. RESTAUT, à qui on pouroit appliquer sur cet article-là, ce que disoit la femme dans Ovide

Video meliora proboque
deteriora sequor.

[1] Avant-propos du «Digne Comuniant» p. XXXI.

Mr. RESTAUT, dis-je, assure que cette ortografe est la plus aisée & la plus naturelle. Et ailleurs l'usage est partagé sur cette partie de l'ortografe françoise, — ce sont ses propres termes, — parmi nos Auteurs... Ceux qui conservent toutes les letres doubles, le font pour ne point perdre de vue les origines de nôtre langue & pour ne rien changer à l'ancien usage. Ceux qui les supriment toutes, voudroient raprocher l'orthografe de la prononciation & la rendre plus facile aux étrangers. Enfin l'intention de ceux qui n'en supriment qu'une partie, est en conservant la trace des Etimologies, de débarasser nôtre ortografe d'un grand nombre de letres doubles dont l'usage n'a aucun fondement solide. Chacune de ces trois manieres d'écrire a ses partisans... au reste l'usage est l'arbitre souverain du langage. Il semble se déclarer de plus en plus contre les letres doubles, & s'il vient enfin, come il poura ariver, à les proscrire absolument, toutes les raisons d'Etimologie ne seront pas capables de les rapeller. Il raisonne de la même façon, sur le retranchement de la letre h dans les mots dérivés du grec, come dans trône, au lieu de thrône &c.
De même encore sur l'y grec. Après tout, ce sont là au fond des minuties auxquelles je n'aurois pas touché, n'étoit la crainte d'être soupsçoné d'afectation et de nouveauté.»

Hélas, cette manière d'écrire n'a point fait école! Une autre préoccupation hante l'esprit de l'auteur, trouver un éditeur honnête, couvrir ses frais d'impression: le professeur Beck de Bâle lui a recommandé la veuve de Jean-Conrad de Mechel et lui a fait connaître ses conditions [1].

Liomin hésite encore, il le laisse entendre à son correspondant:

*«Je ne me suis point encore decidé sur le lieu de l'impression: En atendant je vous rend un milion de graces des soins obligeans que vous vous êtes doné pour m'aprendre le prix de vôtre Imprimeur. Je le trouve tres raisonable. Reste a voir combien il metroit de feuilles pour tout le manuscrit (Ce qu'il pouroit dire facilement d'avance) Faute de cette pré-*

[1] Les Mechel, tenant leur nom d'une ville des Flandres, étaient venus de Francfort s'établir à Bâle au début du XVIe siècle. Peter von Mechel y avait fondé un atelier de relieur que reprit son fils Josias, à son décès survenu en 1568. Dans la suite, Johann Konrad, né en 1642, et dont la femme était une von Brugg, fonda pour cinq générations une maison de reliure et d'édition. A la mort de son fils Jean-Conrad, qui lui avait succédé, l'épouse de ce dernier, Anna-Maria née Christ, poursuivit, seule, son commerce, publiant avec succès plus de deux cents livres. Dans la suite l'entreprise de cette famille fut moins florissante.(Voir Beck. p. 307 et HBLS «Dictionnaire historique et bibliographique suisse» vol. V; p. 61).

*caution MMrs. les libraires pouroient se dédomager en ne metant gueres de composition dans chaque feuille: j'y ai déjà été atrapé.» Puis il ajoute:*

*«Pour achever ma confidence; Un home respectable dans les armées du Roi, tant par sa naissance que par ses hauts grades m'a écris de Paris dans un gout qui fait conoitre qu'il seroit charmé que je lui dédie cet ouvrage. Je lui ai comuniqué ma dédicace. Mais come j'y fais entrer certains traits qui aboutissent à plus de protection pour les Protestants militaires en France, j'ignore s'il trouvera le Ministère aussi favorable à ce sujet que je le désire. Il a assez de crédit et les circonstances ne sont pas contraires. S'il agrés mes idées c'est marque excellente; car il est très prudent; et il ne fait jamais rien qu'à coup sûr.»*

Ce personnage influent et bien vu à la cour de Versailles, on le devine, est le comte Christian-Friedrich-Dagobert Waldner de Freundstein [1].

Liomin tient à être aussi complet que possible pour l'énumération des mérites à relever dans son épître dédicatoire, il espère que son correspondant de Bâle, le professeur Beck, pourra lui communiquer plus de détails qu'il n'en connaît lui-même.

*«Ma dédicace est composée pour le Général de Valdner qui commande dans l'armée du duc de Broglie & qui m'a encore écrit le 14 du courant*

[1] Il avait été enseigne au régiment suisse de May, en 1728, sous-lieutenant en 1729, aide-major en 1730, capitaine-commandant aux Gardes-Suisses en 1741. Il est brigadier en 1747. Nommé colonel-commandant du régiment de Wittwer en 1755, il obtient ce régiment en 1757. Il est le premier officier protestant à recevoir, le 10 mars 1757, le jour même de sa création, la croix de chevalier de l'Ordre du Mérite militaire, institué par Louis XV pour récompenser les officiers de la religion réformée. Cette croix a la même forme que celle de Saint-Louis qui est fleurdelysée, avec cinq croisillons émaillés, sa face porte l'effigie de Saint-Louis et l'inscription: «Ludovicus magnus instituit MDCLXXXXIII». Quant à la croix du mérite militaire sa face porte une épée en pal et la légende: «Pro virtute Bellica», le revers: une couronne de laurier et la légende: «Ludovicus XV instituit», le ruban: bleu clair (celui de St-Louis: rouge ponceau moiré).

Maréchal des Camps en 1758, Waldner se distingue à la tête de son régiment, avec celui de Diesbach, le 23 juillet de la même année, à la bataille de Sadershaufen, faisant pencher la balance en faveur du duc de Broglie contre le prince d'Jfenbourg. Il participe, le 10 octobre (1758), à la bataille de Luterberg contre les Alliés, puis à celle de Berg avec, à côté de son régiment, ceux de Planta, de Castella et de Diesbach.

Le roi lui décerne, en 1759, le titre de Grand Croix de L'Ordre du Mérite militaire. Il sera Lieutenant-général en 1762 (le maréchal de camp baron d'Erlach de Riggisberg reçut la même distinction).

*depuis son camp de Hungen. J'ai ramassé ce que j'ai pu trouver de cette famille, qui se réduit aux traits ci-joins: mais si l'on en avoit des traits plus brillants, j'en serois aise, car ces Messieurs méritent infiniment* [1]. »

La lettre se termine ainsi:
« *Le porteur couchera à Bale: mais ce n'est pas à dire que je prétende à vous donner la peine d'une réponse si vous n'en avez pas la comodité, malgré, que je souhaite fort quelques beaux traits touchant les Waldner. Je ne cesse de faire les vœux les plus ardens pour la conservation du plus excellent ouvrier de la vigne du Seigneur que je conoisse dans la chrétieneté: Vôtre modestie vous empechera d'avouer cette vérité: mais tout le monde l'à reconoit & j'en béni Dieu.*

*Je me recomande toujours & j'ai l'honeur d'être avec le respect le plus profond*

*Monsieur mon très honoré Patron*

*Vôtre très humble et trèshumble Serviteur*

*Liomin*

*Je vous suplie d'excuser ma hâte, à Corgémont le 29.Mai 1759.* »

Enfin, Georges-Louis Liomin a pu faire éditer son « Digne Comuniant » « A Basle, Chez la Veuve de Jean-Conrad de Mechel » en cette même année 1759. Il a trouvé encore quelques seigneuries à joindre à celles déjà mentionnées dans ses notes destinées au professeur Beck.

[1] Dans deux feuilles jointes à cette lettre, Liomin a noté: « Voici ce que j'en sais déjà. C'est que l'un d'eux étoit deja Général d'armée sous Louis le Debonaire. Voir l'hist. de l'Emp. par Heiss.

Que leur maison possede des châteaux forts & des Seigneuries en Alsace depuis l'X. siècle. On dit que les chroniques de ces tems là en parlent déjà come d'une race très anciene

Vertot. Hist. de Malthe art: Siège de Rhodes dit qu'elle a fourni des Comandeurs de S.Jean de Jerusalem. La plupart de ses terres lui vienent des Gratific. des Empereurs d'Autriche pour services rendus à la guere. Votre dict.hist. assure qu'ils ont droit de Bourgeoisie à Bâle depuis passé 300 ans. Les Seigneuries de Bining & Bottmigue lui apartenoient & dans ce canton on voit aux Eglises plusieurs monumens de leurs sepultures. Mais il n'est pas qu'il n'y ait quelque action remarquable, quelque un d'eux qui se soit distingué par de beaux traits que j'aimerois conoitre: Surtout ce qui regarde l'ancieneté de cette famille.

L'origine de la maison de Waldner se perd dans les tems les plus reculés.

Elle a droit de Bourgeoisie à Bâle depuis plus de 3 siècles suivant le Dict. Hist. imprimé dans cette ville. Elle possédoit dans ce canton des Seigneuries de Bining & Bottmig.

Depuis 1616 les Waldner sont Bourgeois de Mulhaus. »

Voici la dédicace, en première page, après le titre, surmonté des armoiries des Waldner :

A MONSIEUR
MONSIEUR le COMTE de
WALDNER de FREUNDSTEIN;
Seigneur d'Ollweiller, Berweiller,
Beroltzweiller, Schweighausen, Sirintz,
Schweinheim & Diesheim,
MARECHAL des Camps & Armées
du Roi, COLONEL d'un Régiment
Suisse au Service de S.M.T.C.

et le début du texte de l'« Epître », aux pages suivantes :

*« MONSIEUR !*

*On est honoré à proportion de la grandeur du Monarque que l'on sert. Tout militaire chrétien doit donc se faire gloire de servir le Dieu des armées, bien loin de rougir de sa foi. Mais pour honorer à son tour cette suprême majesté, il faut professer la religion à la quelle on est ataché dans le fond de son cœur, & rendre également à Dieu come à César, ce qui est dû à l'un et à l'autre.*

*Ceux qui suivent come vous, MONSIEUR, cette maxime, méritent la confiance des Rois; & ces mêmes Rois ont sujet de la refuser à des homes capables de trahir leur religion; car n'étant atachés au Prince que par intérêt, dès que cet intérêt cesse leur fidélité s'évanouit. C'est ce que plusieurs tetes couronées ont bien compris: Constance Chlore, voulant éprouver ses principaux oficiers, pour conoître ceux en qui il pouroit le plus se confier, leur ordona à tous d'encenser aux idoles qu'il servoit lui même, ou de quiter son service. Vous savez, MONSIEUR, qu'il ne retint que ceux qui refuserent d'obéïr à un ordre si contraire à leur conscience, & qu'il fit chasser les Apostats: coment, s'écria cet Empereur, seroient-ils fideles à leur Souverain, puisqu'ils ne craignent pas d'être perfides à Dieu ?*

*C'est dans le même sens, qu'un Lieutenant Général (Le Marquis de Bougi) répondit à la Reine & au Cardinal Mazarin, qui l'exhortoient à quitter la religion protestante, comme l'unique obstacle qui empechoit le Roi de lui doner le bâton de Maréchal de France, « si je pouvois, dit-il, me résoudre à trahir mon Dieu pour un bâton de Maréchal de France, je pourois trahir mon Roi pour beaucoup moins, & je suis incapable de l'un & de l'autre ».*

*LOUIS le grand, & Louis le bien-aimé, en fesant les de RANTZAW, de TURENNE, de SHOMBERG, de SAXE, &c. Maréchaux de France, & en décorant même les uns de la dignité de Maréchal Général des camps & armées du Roi, ont éprouvés, que malgré qu'ils fussent de la Religion Protestante (Et quand même on diroit de quelques uns, qu'ils embrasserent dans la suite la religion romaine, par exemple, le Vicomte de Turenne, mais plusieurs anées après qu'il eut été crée Maréchal Général, &c. Il sera également vrai, qu'ils exercerent les dignités suprêmes de l'armée come Protestans, & qu'en professant cette religion ils rendirent les services les plus importans à la France. Dans ce nombre on n'oubliera jamais le Marquis du QUESNE Lieutenant Général des armées navales, ni son Fils, qui se retira en Suisse pour cause de Religion, ni plusieurs autres.) ils n'étoient pas moins dignes de toute leur confiance, ni moins utiles au salut du royaume. Et qui oseroit douter, que tous les officiers généraux de la même religion qui servent actuellement dans les armées, vous, MONSIEUR, le premier, ne soyez constament pret à tout sacrifier pour la personne sacrée du Roi & pour sa gloire? L'expérience si souvent reiterée demontre qu'il y a de semblables dispositions parmi le reste des officiers & des soldats, & que jusqu'aux Chapelains (Et pourquoi taire que les Patentes de l'Auteur atestent que c'est ainsi qu'il exhortoit les troupes dans les sièges & Batailles?) de Régimens les y exhortent: tant les principes de nôtre religion inspirent la fidélité la plus inviolable pour les maîtres que nous servons!*

*J'ai cru, MONSIEUR, que j'oserois placer vôtre nom respectable à la tête d'un livre qui tend à afermir les homes dans ces beaux sentiments. L'exemple de ceux de nos Auteurs, qui ont adressé des traités du genre de celui ci à des rois de France, m'y autorise d'autant plus à vôtre egard, que vous faites profession du protestantisme. Les sujets de ce petit ouvrage, les plus grands & les plus interessans du christianisme, m'enhardissent aussi. En éfet, d'un côté l'Eucharistie réunit les principaux devoirs de la religion chrétienne & l'essentiel de son culte sacré: elle nous engage à l'exercice des plus belles vertus & à bien remplir nôtre vocation; par conséquent à l'héroïsme (Le nom de Sacrement doné à l'Eucharistie est le terme même, qui désignoit le serment de fidélité des militaires romains) quand on est home de guere: Surtout elle oblige à ne rien négliger de ce qu'il importe de faire pour être toujours en état de rendre conte de sa conduite devant le juge de nos actions. D'un autre côté, outre les prières pour la dévotion ordinaire des gens de gueres, & une piece contre les duels & une autre contre la désertion, cet ouvrage contient encore des directions salutaires pour les militaires malades, blessés mortellement, ou en danger de la vie. Mais ces objets là, sont*

*sans doute graves & importans pour des gueriers, particulièrement dans ces jours meurtriers, où plus que jamais ils doivent être préparés à la mort.»*

Suit la dissertation déjà citée au sujet du devoir d'obéissance, et de discipline militaire et de fidélité des sujets envers leur souverain, et de la tolérance du roi de France envers les troupes protestantes à son service jouissant du libre exercice de leur culte.

Liomin tient à souligner les bonnes dispositions de la couronne de France:

*«Mais chacun en seroit encore plus persuadé, si le brillant atrait que vous m'avez, MONSIEUR, fait l'honneur de m'anoncer avoit lieu de la manière que Monsieur le DUC de BEL'ISLE, cet home immense pour le bien de sa patrie, vous en fit part en prenant congé de lui, pour vous rendre à l'armée d'Allemagne, (*Note écrite après la date de cette *«Epitre»: Mr. le COMTE de WALDNER a comandé un Corps d'Armée & Il en comande encore un (en Juin), un peu au dessous de Cassel) «que le Roi pour doner une marque ostensible de la satisfaction qu'il a des services des oficiers protestans suisses & allemans, qui sont dans ses troupes, se proposoit d'établir en leur faveur un ordre à l'instar de celui de St.Louis. Si on ajoute que la France ne manqueroit pas de secourir nôtre patrie: en cas qu'elle fût attaquée, on trouvera que les Suisses sont louables d'aimer un service si gracieux, où l'on est dailleurs si considéré.»*

L'«Epître» se termine par l'éloge du comte de Waldner:

*«En prenant la liberté de vous faire homage de ce petit Livre, destiné pour les gens de guere, je ne fais, MONSIEUR, que de m'aquiter de ce qui est dû au plus ancien Oficier Général protestant de la nation Suisse au service du Roi, & que de proposer à l'imitation de nos Militaires un excellent modele qu'ils auroient choisi eux-mêmes par inclination. Je n'ose doner plus d'étendue à ce motif, crainte qu'en parlant de vos qualités & de vos actions, vous ne me soupsçoniez peut-être du dessein d'entreprendre vôtre éloge, & on sait, MONSIEUR, que vôtre délicatesse n'en soufriroit aucun: Je me bornerai donc à un SOUHAIT, qui trouve ici trop naturellement sa place pour n'y pas doner essort: c'est qu'ainsi qu'un de Waldner, de vos illustres ancêtres, fut élevé à la dignité de Général d'Armée par LOUIS le debonaire, (Voyez l'histoire de l'Empire par Heis. Eginhart; Thegan; les anales de Metz, de St.Bertin et de Fulde) bientôt, MONSIEUR, vous soyiez aussi revêtu*

*de ce haut grade par LOUIS le bien-aimé! Chacun atend cet avancement de la bonté d'un si grand Prince, qui possède si bien l'art d'encourager sa noblesse, surtout les persones d'une extraction aussi distinguée que la vôtre. Ce n'est pas ici le lieu d'en fixer l'origine; il faudroit remonter aux tems les plus reculés: c'est assez que persone n'ignore, que vôtre maison possede depuis plus de huit siècles des chateaux forts & de grandes seigneuries en Alsace; qu'elle a fourni des Comandeurs (Voyez Verbot Hist. de Malte, art; du siège de Rhodes), de l'ordre de St.Jean de Jerusalem, auquel le nom de Malte a succedé, & qu'elle n'est redevable de la plupart de ses Terres qu'à la maison d'Autriche, pour d'importans services rendus à la guere. A présent que vous êtes tout dévoué à celle des Bourbon, la plus reconoissante de l'univers, elle n'oubliera pas une famille come la vôtre,* (Monsieur le COMTE de Waldner à trois frères. L'aîné est Colonel Comandant du Régiment de Bouillon étranger. Le second est Comandant de Bataillon au Régiment Suisse de Castella avec commission de Colonel. Et le troisième, qui est Chevalier de l'ordre Teutonique dans le Baillage de Hesse, est Capitaine au Régiment de Bouillon) *sur la quelle toute l'Alsace a les yeux ouverts. La nation Suisse de son côté,se tiendra aussi très honorée de vous voir, MONSIEUR, parvenir aux distinctions les plus brillantes: car vôtre gloire l'interesse come celle de l'un de ses plus illustres concitoyens. Bâle (Voyez le Dict. Hist. de Bâle. Art. de Waldner) atribue à vôtre famille le droit de bourgeoisie depuis plus de trois cent ans: Vous possediez même autrefois dans ce Canton, les belles seigneuries de Biningue & de Botmigue; & on voit les tombes de plusieurs de vos ayeux dans diférentes Eglises de ce pays là. Mulhause, Ville alliée des Suisse, se glorifie aussi de vous avoir parmi ses concitoyens, par la concession qu'elle fit, il y a, environ un siècle & demi, de la bourgeoisie aux Seigneurs de Waldner. Quel honeur donc pour ces Républiques, pour toute la Suisse & pour l'Alsace, lorsqu'aux premières promotions, Sa Majesté, acomplira tant de vœux réunis en votre faveur! C'est alors qu'étant dans le comble de ma joie j'exalterai encore plus l'équité de LOUIS le bien-aimé! Mais puisque actuellement vous courez les hasards de la guere d'allemagne, où vous êtes employé dans l'armée de France, il est juste, MONSIEUR, que j'ajoute un autre souhait, c'est que la mort, qui a si impitoyablement enlevé dans vôtre Régiment à la bataille de Berg, (Les Régiment Suisses de WALDNER, & celui de PLANTA mon cher ancien Régiment; de même que ceux de CASTELLA & de DIESBACH, ont mérité de grans éloges à la Bataille de Berg, come à leur ordinaire), tant de braves gens, porte encore à l'avenir ses coups mortels à faux contre vous; & qu'elle épargne toujours*

*ce sang noble & généreux qui coule dans vos veines, pour vous laisser vaincre dans les combats, & pour jouir ensuite des hautes destinées qui vous atendent!*[1]

*Puisse Madame la COMTESSE, votre digne épouse,* (Monsieur le COMTE de WALDNER a épousé une Dame très vertueuse, qui par les manières nobles et généreuses avec lesquelles elle soutient son état, s'est acquise une grande estime dans le monde), *vous recevoir chaque fois couvert de lauriers, sans qu'aucun accident facheux trouble le bonheur d'un couple si parfaitement uni! Mais si malgré mes vœux ardens, l'arbitre*

[1] Dans son *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les divers services de l'Europe,* May poursuit sur cet officier les renseignements suivants:
«Chrétien Dagobert, comte de Waldner de Freundstein, seigneur de Holweiler, Birsheim et autres terres en Alsace; issu d'une famille de la plus ancienne noblesse hélvétienne, reçue dès l'onzième siècle dans les tournois, de là dans l'ordre teutonique et dans les grands chapitres d'Allemagne, en faisant ses preuves à toute rigueur, domiciliée en partie parmi la noblesse de Bâle depuis 1235 jusqu'en 1499, qui acquit en 1615 la bourgeoisie de Mulhausen, et en 1762 celle de la ville d'Aarau dans le canton de berne; et qui fut élevée le 4 mars 1749 par lettres-patentes du feu roi, enregistrées au conseil royal d'Alsace, au rang de comtes. Chrétien Dagobert Frédéric naquit en 1712; enseigne dans le régiment de May en 1728, sous-lieutenant en 1729, aide-major dans ce régiment depuis 1730 jusqu'en 1734, qu'il leva une compagnie entière, avec laquelle il passa le 10 Novembre de cette année au régiment de Burki; il commanda le 3e bataillon de ce régiment durant la campagne de 1735 en Italie, et l'année d'après en Roussillon jusqu'au 9 Février 1737, date à laquelle ce bataillon fut réformée. Mr. de Waldner servit depuis cette époque, comme capitaine réformé à la suite de ce régiment. Le 2 juillet 1741, il obtint le commandement de la demi compagnie du comte d'Erlach aux Gardes Suisses, avec commission de colonel, et servit à la tête de cette troupe aux sièges de Ménin, d'Ipres, de Fribourg, de Tournai, d'Oudenarde et de Maestricht, de même qu'aux batailles de Fontenoi, Raucoux et Lawfeld. Brigadier du 20 Mars 1747, il obtint le 19 octobre 1749 une compagnie dans le régiment de Balthazar, qui passa en 1750 dans celui de Bettens, et en 1753 dans celui de Wittmer dont il fut établi colonel commandant le 15 juillet 1755. Le comte de Waldner servit à la tête de sa brigade pendant la campagne de 1757 à l'armée de Soubise, combattit le 5 Novembre avec beaucoup de valeur à la malheureuse journée de Rossbach, ayant partagé avec les régiments de Planta et de Diesbach la gloire d'avoir demeuré les derniers sur le champ de bataille, et de ne s'en être retiré que sur les ordres réitérés du prince de Soubise. Il obtint le 13 Novembre de la même année le régiment de Wittmer. Maréchal de camp du 8 mai 1758, Mr. le comte de Waldner commanda le 23 juillet de cette année l'aile droite de l'armée française à la bataille de Landershausen, et ayant pénétré à la tête de son régiment et celui de Diesbach dans les retranchements de l'ennemi, il culbuta leur gauche et décida cette victoire, qui fut sanglante; et continua à se distinguer le 10 Octobre suivant à la bataille de Lauterberg. Durant la campagne de 1759, le comte de Waldner eut un corps particulier à ses ordres, avec lequel il couvrit le pays de Hesse-Cassel, dès que Mr. le baron de Besenval eut abandonné ce pays pour investir Hamlen; il fut nommé en Novembre de cette année grand-croix du mérite militaire, à la création de cet ordre. En 1760, il contribua beaucoup aux avantages que l'armée française remporta sur celle des alliés le 10 juillet, au combat de Corbach, ayant attaqué à la tête d'une colonne le général de Kielmannsegg, il le mit en déroute, et lui prit 20 pièces de canon. Le comte de Waldner fit la campagne de 1761 à l'armée du maréchal de Broglie, et suivit pendant celle de 1762 le prince de Condé dans toutes ses expéditions sur le Bas Rhin; Lieutenant général du 25 juillet 1765, selon d'autres auteurs 25.7.1762 (Vicomte de Gouvel), commandant de la Haute Alsace du 15 Avril 1772, et mort dans son château d'Holweiler le 4 Mars 1783.»

*souverain de la vie, devoit permettre que quelque trait fatal termina vôtre cariere dans les champs de la gloire; Soufrez, MONSIEUR, qu'un Pasteur de l'Eglise, souhaite aussi qu'alors vous soyez doublement vainqueur, & des enemis du Roi, & des vôtres, la mort & le péché; afin que come St.Paul, cet invincible Serviteur de Jesus-Christ, vous puissiez dans vôtre dernière heure, come un vrai Héros chrétien dire en triomfe (Ep. de St-Paul à Timothé IV v. 7 et 8.):*

*«J'ai combatu dans le beau combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste plus qu'à recevoir la courone de la vertu qui m'est reservée, & que le Seigneur, qui est un juste juge, me donera en ce jour là; & non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avenement». Heureux si moi-même je ne perds jamais de vue ces célestres objets, & si daignant m'honorer de vôtre bienveillance, vous agréez que j'aie toute ma vie l'honeur d'être avec le plus respectueux atachement,*

*MONSIEUR!*

*A Sonvillier, en Erguel en Suisse, ce 12. May 1759.*

*Votre très-humble & très-obéissant*
*Serviteur, LIOMIN.»*

Cette prose, à la fois pompeuse et coulante, n'est-elle pas le meilleur échantillon de ce que pouvait être le style oratoire, les envolées d'éloquence du ministre de camp Georges-Louis Liomin, alors qu'il exhortait la troupe à remplir ses devoirs tant militaires que chrétiens?

Georges-Louis Liomin introduit son «Avant-Propos» en informant le lecteur qu'il a pour but d'expliquer le titre de son livre, son utilité pour les gens de guerre et pour tous les chrétiens; ensuite, de prouver combien un militaire attaché à la profession du christianisme, à qualités égales, l'emporte sur tout autre guerrier vivant dans l'irréligion.

*«Ce petit ouvrage n'est pas destiné seulement aux gens de guere, mais aussi à tous les chrétiens, dans quelque position qu'ils soient placés, & quelle que soit leur vocation ou leur genre de vie. On le propose surtout à ceux qui lisent dans un bon esprit, & avec des vues chrétienes: mais on suportera ceux qui pourroient le feuilleter avec des intentions toutes diférentes, gens dont l'existence n'est que trop probable. Car si les écrits les plus respectables, sans excepter la parole de Dieu; ni les Discours des Profetes, des Apôtres & de Jesus-Christ lui même, ont été et sont encore exposés à la contradiction & à la critique des adversaires, il ne seroit pas juste, que le Serviteur fût mieux traité que son maître &*

*que ses modeles: moins encore qu'il se fit en sa faveur le miracle inouis, savoir que les mechans censeurs ne décelassent plus eux-mêmes leur grossières passions, leurs brutaux motifs & leurs desseins pervers. Toujours il y aura de certains Lecteurs, qui par envie & par ignorance, chercheront exprès à se blesser, afin de crier, ô erreur! ô danger! ou qui par orgueil & par malice, afecteront de ne pas comprendre, & de trouver par tout à redire. En être afecté autrement que pour les plaindre, ce seroit foiblesse: le mieux c'est de travailler à mériter cette devise,*

*Me raris juvat auribus placere (Martial).»*

L'auteur explique ensuite pourquoi son livre est utile à tous les chrétiens; il est nécessaire de publier de nouveaux livres sur la Communion, car on se lasse de relire un même ouvrage. Il insiste sur le fait que l'eucharistie est ce qu'il y a de plus auguste et de plus important dans le christianisme, «*elle réunit même à peu près tous les diférens actes du culte Divin, & l'exercice de la plupart des vertus de la religion de Jesus-Christ*». Son but est d'éviter, dans ce qu'il écrit, toute controverse, de présenter en termes simples le dogme, les directions à suivre, le contenu de son traité ne tendant qu'à la piété, aux bonnes mœurs, et à inspirer les maximes les plus salutaires au bonheur de la société et de chacun de ses membres.

Un passage de cet avant-propos, qu'il est indispensable de citer pour faire revivre la personnalité et les convictions comme aussi les expériences pratiques du ministre de camp, est le passage qu'il consacre aux gens de guerre.

L'utilité de son ouvrage «*est surtout évidente à l'égard des GENS DE GUERE, tant en campagne qu'en Garnison. Déjà, quand on est campé, il ne convient de célebrer ce Sacrement, que lorsque l'on est dans un poste un peu stable, où il n'y a pas de fréquens détachemens à fournir, des tours de fatigues à faires, ni un service trop rude & où l'on ne fait pas le siege de quelque place. Mais quelque fois les circonstances ne permetent de se résoudre à cette auguste cérémonie, que le jour même ou la veille de la comunion: trop heureux encore si dans le moment qu'on va la comencer, il ne survient pas quelqu'ordre inopiné de lever le piquet pour marcher. Ces contretems n'étoient pas rares pendant que j'étois Ministre de Camp: il s'est même rencontré souvent les Dimanches, qu'aulieu de pouvoir célebrer le service Divin, on batoit la générale pour décamper. C'est encore de cette manière là, que sont obligés de se régler les régimens qui manquent de Chapelains ou de Pasteur, quand ils en font chercher dans quelque autre Brigade, souvent éloignée à une ou*

*deux lieues. Par ce moyen, le soldat n'est informé de l'arrivé d'un Ministre que lorsque les Tambours batent pour le Sermon, à l'issue du quel succede la célébration de l'Eucharistie. C'est à peu près le même train dans les garnisons, lorsqu'il n'y a pas de Ministres. Dans tous ces cas là, il n'est donc guere possible, d'avoir des Sermons de préparation, ni d'annoncer la comunion à l'avance; au plus: un avis doné le soir à l'ORDRE, que les mauvais sergens négligent de raporter dans leur Compagnies; Ou le son de la caisse tiennent lieu d'avertissement & d'examen de soi-même, pour s'aprocher au bout d'une heure ou deux de la Ste Table dans une Tente. Ce détails, tout enuyeux qu'il puisse paroitre, prouve pourtant la nécessité d'un Livre dans le gout de celui-ci, pour supléer autant qu'il est possible à ces inconveniens, prèsque inévitable dans les troupes; surtout lorsqu'elles agissent sur le téatre tumultueux & plein de stratagemes de la guere; à cause de quoi aussi on se croit excusable d'employer à ses desseins les momens qui paroissent les plus favorables, sans égard aux heures ordinaires du service religieux. Les livres dans le gout de celui qu'on publie, serviroient donc pour se préparer de bone heure à la comunion, dans les momens de loisir & de repos qu'ont les militaires, même dans les campagnes les plus peńibles. Avec de semblables secours, ils pourroient se rapeler la signification de l'Eucharistie & les devoirs les plus essentiels, pour être toujours prêt ou en état de comunier chaque fois que l'occasion s'en présenteroit. Les Militaires ont peut-être plus sujet que personne, de ne jamais négliger l'usage de ce Sacrement; mais ils y sont surtout apelés parles motifs les plus particuliers & les plus pressans, dans ces tems critiques où la mort les environe de toutes parts, où elle les talone sans cesse & peut les saisir à chaque moment. Et quand est-ce que les fideles & braves Soldats de Jesus-Christ doivent recourir au pain des vaillans & des forts, qu'on trouve dans la comunion, si ce n'est dans ces circonstances fatales, où ils en ont si besoin, pour leur servir come de provision en cas de leur passage de ce monde dans l'éternité? C'est aussi cette considération, qui avec d'autres, & si vous voulez encore l'afection que je conserve pour les troupes de ma nation, (que j'ai quité pour venir prendre le poste que j'ocupe en Erguel, ma Patrie) qui m'ont rendus si empressé malgré mes fonctions pastorales de deux paroisses, à chercher le loisir de procurer aux militaires l'édition de ce petit ouvrage. Sa nécessité est sensible en quel tems que ce soit, mais principalement come j'ai déjà dis dans des campagnes qui doivent engager à un redoublement d'atention sur le salut de l'ame. Heureux si ce Livre peut-être utile à tous les chrétiens, surtout à mes anciens amis de l'armée, en atendant que le zèle de quelque habile home se réveille*

*pour leur procurer quelque chose de plus parfait! En deuxième lieu; les explications que j'ai donées plus haut, prouvent que ce n'est pas en vain qu'on avance quelque part dans ce traité, que les préparations extraordinaires, qui consistent en fréquentation des preches, en recueillemens: en retraites &c. avant la sainte Cene; ne sont pas toujours indispensables aux comunians, surtout lorsqu'il n'est pas possible d'y vaquer; come les cas en sont fréquens en campagne & en garnison. Contredire à cette remarque, ce seroit insulter à la manière de comunier de cette multitude inombrable de braves gueriers, qui n'ont ni le tems ni les ocasions de se préparer à la sainte Cene, que dans leur particulier & par le secours de quelques Livres.»*

Liomin ajoute qu'à la rigueur le chrétien même le plus parfait n'est pas digne de recevoir aucune grâce de Dieu, mais que moyennant sa grâce on peut être revêtu des dispositions de «digne communiant», pourvu que chacun reconnaisse que cette dignité ou capacité vient de Dieu, comme le dit saint Paul dans sa deuxième lettre aux Corinthiens, III.5. Puis il ajoute:

*«Le terme «DIRIGÉ», qu'on voit au titre de ce Livre, sert a aprécier le peu qu'il y a du mien: tout est tiré de la parole de Dieu & des Ecrits de nos Téologiens: en leur fesant honeur je me couvre de leur Egide & je gagne la confiance des lecteurs.*

*«CE mot du titre, DIRIGÉ À L'USAGE DU MILITAIRE, conviendroit quand mème il ne s'agiroit que des peuples de l'Helvetie car enfin ce pays est au fond tout sur le pied militaire, puisque chaque habitant y est guerier ou Soldat de la Patrie. Et grand nombre d'entr'eux prenent encore parti dans les services étrangers, souvent Catholiques romains. C'est principalement a ceux là que ce petit Livre sera comode. Leurs parens & amis devroient être charmés, qu'on fournisse ici à leurs proches des directions sacrées pour les accompagner où qu'ils aillent.*

*POUR cet éfet, on a ajouté des PRIERES pour le soir & le matin, & quelques autres encore sur les diverses situations ou peut se rencontrer un home de guere. Il y a aussi des DIRECTIONS & CONSOLATIONS pour les cas de maladies, d'opérations douloureuses après les Sièges ou batailles, & leurs DEVOIRS, lorsqu'ils meurent dans la vocation militaire. On y trouve encore une PETITE PIÈCE contre les DUELS; & une autre contre la DESERTION &c. L'importance de ces articles là ne sauroit être contestée de personne.*

*MAIS pour plus grande comodité dans les Régimens, & afin que chacun put se servir de cet ouvrage dans les dévotions publiques come dans les dévotions particulières, j'ai placé à la fin de cet ouvrage les*

*CANTIQUES SACRÉS, pour les principales solemnités des Eglises de la Suisse Evangelique. Le 2O. article dont l'auteur est inconu n'est pas du nombre, mais on peut le lire.*

*A QUOI servent toutes ces atentions là pour les gens de guere, qui n'en feront pas usage, étant si corompus & si vuides de zèle & de religion, objecteront certaines persones? Elles ne sont pas bien informées de ce qui se passe dans les troupes; peut-être même ne jugent-elles du militaire en général que par l'idée qu'elles s'en sont formées, sur quelques débauchés & quelques étourdis en semestre, qui croient y briller en fesant les fanfarons, les sufisans, en afectant la sote vanité de l'ireligion & du libertinage: ou en s'émancipant, jusqu'en présence de persones infiniment vénerables, au ridicule honeur d'assortir leur discours de grossiers juremens de mariniers, dont à peine ils oseroient faire la mine devant une simple feme d'Aide-Major de place; beaucoup moins chez un Colonel ou un Comandant; ou bien ils leur aprendroient à parler avec le respect dû à leur supérieur & aux honêtes gens. C'est là surtout qu'ils n'oseroient se laisser aller aux insultes, ni aux bravades, je me suis batu, ou je me batrai avec tel & tel. Non, non, de retour au Regiment on y est plus doux & plus traitable: ou ceux qui voudroient y faire les insolens, les libertins, les brutaux, les mutins, outre qu'ils s'atireroient bien vite le mépris de leurs camarades, bien certainement ils se feroient chasser. Après cela, s'il se rencontre dans les corps de troupe, des individus qui soient réellement impies, profanes & dépravés, le plus grand nombre ne leur ressemble pas. Tout come il y eut autrefois, surtout chez les Isréalites, de fameux gueriers, qui étoient en même tems des modèles du zèle le plus pur & le plus saint pour la religion, tels furent Moise, Josué, Gedeon, le roi David &c. Come au tems de Notre Sauveur, il se trouva un Capitaine romain, dont la foi & les vertus sont exaltées (Matth. 8 & Luc.7). Et come l'Evangile nous a conservé exprès l'histoire d'un Corneil le Centenier, d'un (Actes X) pour nous laisser l'exemple d'un home de guere, qui malgré les embaras & les distractions fréquentes dans la profession des armes savoit allier le zele, la priere & la pieté avec les devoirs de son état. De même encore aujourd'hui, il y a plusieurs gens de guerre qui sont des preuves édifiantes, que l'adoration du Seigneur & l'atachement à la religion, ne sont pas des choses incompatibles avec la vie militaire d'aprésent. Dans bien des régimens, le service Divin y est célebré, avec autant de respect, d'ordre & de décence que partout ailleurs. Outre cela, combien d'oficiers & de Soldats, qu'il faut bien se garder de confondre avec ce tourbillon de Libertins, que les plaisirs, l'aise de la vie, ou les vanités & les frivolités*

*du monde aveuglent ou étourdissent, jusqu'à ne songer que rarement ou jamais à leur salut; & qui vivent, come s'ils ne devoient avoir de destinées après la mort, que celles des betes brutes. N'en doutons pas, parmi les gens de guere, il y en a d'autres en échange plus sages, plus raisonables, qui ont les principes & les sentimens de religion profondément gravés dans l'ame, qui savent rendre à Dieu ce qui apartient à Dieu & à César ce qui apartient à César. Ainsi qu'il se trouve à l'armée des fats, des débauchés &c. qui agissent come si par privilège Dieu leur devoit tout & qu'ils ne lui dussent rien: par contre beaucoup d'autres font voir, qu'ils sont très persuadés que Dieu a établi sa religion, ordoné son culte & prescrit ses Loix pour eux, come pour le reste des homes; & que si l'on sert le Roi, pour une fortune douteuse & fugitive, à plus forte raison est-on obligé de rendre ses homages au Tout-Puissant, de qui on atend une gloire éternelle. Oui, j'en conois nombre qui ont à coeur les actes du culte public du Dieu qu'ils adorent, & que ni la mode ni la compagnie, ni quoique ce soit au monde ne pouroit séduire à vouloir paroitre incrédule par imitation & à rougir de leur foi: moins encore à en négliger le culte extérieur: des militaires qui méprisent avec grandeur d'ame les railleries que font certains au sujet des écrits sacrés, & qui en font également leur lecture journalière avec celle d'autres Livres de dévotion, persuadés qu'ils puiseront toujours dans la parole de Dieu, une sagesse que le monde ne connoit pas; mais qui est leur meilleure conseillère & leur plus douce consolation: des gueriers qui n'oublient pas non plus l'obligation sacré de la prière, qui est si propre à obtenir les faveurs du Ciel, à entretenir en nous les sentimens de la vertu et à rendre inébranlables, les fondemens de la paix de nôtre ame. Mais come ce n'est ni hipocrisie ni ostentation qui les anime à tout cela, & que le christianisme est la règle secrete de leurs penchans & de leur conduite; & non pas l'enseigne trompeuse d'une vie qui n'y a point de raport; leur religion n'est pas seulement une religion de simple téorie, ou qui se borne au culte extérieur: mais ils la font consister également dans la pratique de toutes les vertus, dont des mœurs reglées, une bienfaisance universelle envers tous les homes, surtout un atachement fidele à leur vocation, sont les marques les moins équivoques.»*

Ici Liomin revient à l'un de ses thèmes favoris.

*«Ce tableau me conduit à orner & à achever cette préface, par des traits dont la justesse, étayera à leur louange un principe militaire très important, que je ne crois pas ici très déplacé: ce principe est, qu'il n'y a point de guerier, ni de Héros plus parfaits, que ceux qui sont observateurs sincères de la religion chrétiene, tels que le sont les modèles que nous venons de proposer. Et ce n'est pas trop avancer de dire, que qua-*

*lités dailleurs égales, ils l'emporteront pour la guere sur ceux qui vivent dans l'ireligion.*

*Les homes font principalement consister la magnanimité dans la vocation militaire; & lorsque Dieu lui même a voulu nous tracer une idée de sa grandeur, il s'est apelé le Dieu des armées. En recevant cette assertion, pour laquelle tous les sufrages sont presque réunis, il faut aussi en recevoir la compétence qui en découle, savoir que la religion de cet Etre adorable qui préside aux combats, est la plus sure Ecole des Gueriers, & que quiconque y est instruit & en observe les préceptes, a un grand avantage sur tout autre Héros qui pouroit dailleurs lui être égal par les qualités naturelles & acquises; mais qui ne seroit pas vertueux par religion. Pourquoi? parce que ce guerier chrétien, au moyen de ses sentimens de religion, possede tout ce dont ont manqués les plus fameux conquerans, pour être véritablement grands & magnanimes. Rendons cette maxime plus lumineuse en fesant leur paralele. Quand un home est exposé à la vue de chacun, il ne sauroit presque se dispenser de bien faire, il faut qu'il choisisse entre la gloire & la honte; il ne lui est pas permis d'être indiférent. Mais souvent tandis qu'on aplaudit à des actions d'éclat, «non videmus manticae quod in tergo est» (Catulle), et on ne voit pas dans son cœur, ce qui pouroit lui ôter tout le mérite de sa vigilance & de sa valeur. Au contraire, la vertu est toujours égale dans un home pénetré des sentimens du christianisme: & sans aller plus loin que son devoir, ce qui n'est pas du caractère du vrai Héros, il ne cesse jamais de faire éminemment ce qu'il devoit faire, parce qu'il agit come sous les yeux d'un Dieu qu'il revere & qui le voit toujours: & celui qui craint cette Majesté redoutable ne peut s'abaisser jusqu'à craindre les créatures: c'est bien lui qui peut s'aproprier cette devise.*

*«Je crains Dieu, cher Abner, je ne crains pas les homes». Faut-il afronter les hazards, forcer des retranchemens, renverser des légions; qui le peut mieux, & qui sera plus intrepide pour cela, que celui, qui fesant ses éforts pour remplir les devoirs du christianisme, & pour avoir toujours sa conscience pure et nete devant Dieu & devant les homes, ne sauroit par conséquent être capable de tacher son ame imortelle & sa réputation par des lachetés, des négligences & des trahisons? En vain un esprit de libertinage & d'ereur, croit donc que l'ireligion doit former le véritable caractere du guerier: en vain veut-il faire passer celui qui est bon chrétien pour timide & pusilanime.*

*«Qui cherche vraiment Dieu, dans lui seul se repose*
*Et qui craint vraiment Dieu, ne craint rien autre chose.»*

*Il s'en faut bien qu'il n'ait les mêmes raisons de craindre, que ceux qui se disent plus valeureux & plus hardis. Et il s'en manque du ciel à la terre, que dans les disgraces & dans les revers, il ne soit si petit & si abatu.*

*«Montrez nous, Gueriers magnanimes*
*Vôtre vertu dans tout son jour,*
*Voyons come vos cœurs sublimes*
*Du sort soutiendront le retour.*
*Tant que la faveur vous seconde,*
*Vous êtes les maîtres du monde,*
*Vôtre gloire nous éblouit:*
*Mais au moindre revers funeste*
*Le masque tombe, l'home reste,*
*Et le Héros s'évanouit.»*

*Que de mouvements divers agitent l'ame du guerier profane ou infidèle à son Dieu? Ou la religion est absolument éteinte dans son ame: ou il en conserve encore quelque reste. Le premier cas n'est guere possible. Néanmoins suposez un Héros qui ait entièrement secoué le joug de l'Eternel, & dit avec l'impie, il sera de nous après la mort, come si nous n'eussions jamais éxisté: alors risquera-t-il sans regret & sans hésiter des jours après lesquels il n'a plus rien à prétendre? Et se figurant que tout meurt avec lui, l'amour propre ne l'interessera-t-il point à sa conservation, & lui laissera-t-il envisager de sang froid sa destruction universelle? Est-il forcé malgré ses irésolutions & ses égaremens de recenoitre encore, qu'il y a un maître de ce vaste univers, qui recompense les bons, qui punit les méchans, mais un Dieu qu'il n'a pas voulu servir conformement à sa révélation: quelles doivent être ses frayeurs? Des chatimens éternels sont le terme malheureux qui l'atendent, & le coup fatal que lui done la mort va le précipiter dans l'abime des ardeurs de ce Dieu juste & terible qu'il a si misérablement outragé! Que peut-on enfin atendre, de ces cœurs toujours flotans, par leurs incertitudes & leurs doutes, sur les articles fondamentaux de la foi chrétiene, & qui dans leurs sombres réfléxions disent come Adrien:*

*«Animula vagula, blandula,*
*Hospes, comesque corporis,*
*Quae nunc abibis in loca?*
*Pallidula, rigida, nudula*
*Nec ut soles dabis jocos.»*

*Surement de telles idées, qui inquietent nécessairement, & qui entrainent tour à tour le guerier incertain, amolissent sa valeur, lui otent la présence d'esprit, & déconcertent ses projets. MAIS l'atachement à la religion n'atire aucun de ces inconveniens. Et qu'auroit à craindre nôtre guerier? La fin de ses jours est le comencement de son bonheur. Toujours fidèle à son Dieu, il ne craint que sa colère, & cette crainte le metant au dessus des dangers humains, le fracas des armes, ce feu terrible qui porte au loin la désolation & la mort; ce bruit afreux qui en impose à la raison; rien ne le trouble, rien ne l'épouvante: c'est lui qui peut dire:*

*« Justum & tenacem propositi virum,*
*Non civium ardor prava jubentium,*
*Non vultus instantis tyranni*
*Mente quatit solida: neque auster,*
*Dux inquieti turbidus adriae,*
*Nec fulminantis magna jovis manus.*
*Si fractus illabatur orbis,*
*Impavidum ferient ruinae.»*
*Horat, L.3. od. 3.*

*Egalement préparé aux succès & aux disgraces, que ce soit la victoire ou la mort qui se présente à lui, il ne lui importe laquelle. Abrégeons en disant, que la religion chrétiene est une source féconde des vertus militaires les plus excellentes; par exemple du vrai honeur, de sentimens nobles, de fidélité inviolable, de vigilance, d'exactitude, de prudence de valeur, de générosité, de compassion, de confiance dans les revers &c. Au contraire le Héros abandoné au guide de ses passions peut se livrer à plusieurs vices, capables de lui faire manquer la victoire ou de lui en faire perdre tout le fruit apres l'avoir obtenue, tels sont les excès, la volupté, la molesse, la débauche, l'envie, l'interêt, la trahison &c.*

*Concluons que les conoissances de la religion & son exacte observation servent donc à perfectioner, à rendre plus solides & plus fermes les qualités naturelles du guerier, & à relever son mérite au dessus d'un autre Guerier, qui auroit cependant les mêmes talens & les mêmes dispositions, mais qui manqueroit de christianisme.*

*Ce ne sont pourtant pas ces seuls motifs là, qui doivent porter l'Oficier & le Soldat à l'exercice de la religion chrétiene. Ce qui doit les y exciter principalement, ce sont les ordres de Dieu, sa gloire, ses Loix, ses promesses, ses menaces, le calme de la conscience que l'on aquiert, la gloire & l'immortalité; autant de récompenses inestimables que l'on*

*trouve dans le trésor des miséricordes divines en servant le Seigneur avec fidélité.»*

L'auteur ajoute quelques considérations sur les fautes de langage et d'impression qui ont pu se glisser dans le texte, ajoutant que ses notes et les citations latines *«ne sont pas à la portée de bien des gens; ainsi on les prie de passer à cet égard, tout ce qui pourroit les embarasser, bien assurés qu'il n'y a rien que de conforme à la Doctrine de Notre Seigneur; ni même qui ne serve à la confirmer.»* Il achève son avant-propos par cette conclusion:

*«L'essentiel, suivant moi, c'est de trouver dans un pareil ouvrage le vrai et le solide, exprimé avec simplicité & avec clarté. Mais ce témoignage là a été rendu au manuscript de ce petit Livre par plusieurs Téologiens très respectables. Monsieur BERTRAND, le de FONTENELLE de la Suisse, fameux pasteur de l'église françoise de Berne, est du nombre. Pour la plus grande confiance du Peuple, je ferai placer plus bas l'Aprobation de Messieurs les Téologiens de BERNE. Dailleurs ce traité a soutenu l'examen de l'Examinateur de la Faculté en Téologie de BALE. Et Monsieur BECK, Recteur magnifique de l'Université de cette ville, après avoir lu le Manuscrit, m'a fait l'honeur de m'adresser différentes letres, qui valent une aprobation dans les formes; que j'aurois même permission de placer ici si la modestie ne me le défendoit. En place il m'est doux de pouvoir témoigner ici publiquement la fidele reconoissance dont mon cœur est pénétré envers cet home cèlebre, qui a dirigé le cours de mes Etudes Académiques. Je fais de cette époque, l'une des plus heureuses circonstance de ma vie. S'il n'est pas comun de réunir come lui, la douceur, la vraie politesse, une érudition universelle & le rare talent d'enseigner, le nomer est plus que la réponse à ces vers.*

*Mais quel home est assez habile*
*Pour hâter un esprit tardif,*
*Ou contenir un esprit vif?*
*Ce chef d'œuvre n'est pas facile.*

*Il existe en Monsieur BECK, qui non seulement enrichit chaque jour la république des letres par des savans ouvrages; mais qui remplit encore avec un aplaudissement universel deux chaires de Professeur en Téologie, & qui continue avec les plus heureux succès à doner ses leçons particulières aux Etudians, pour en former de bons ouvriers dans la vigne du Seigneur. Un si beau zèle peut-il être trop éxalté?»*

Le texte de l'approbation de J.-J. Salchli, premier professeur en théologie dans l'Académie de Berne, contresignée de même par J. Stap-

fer, professeur en théologie à Berne, faite «au nom de Messieurs les Théologiens de l'Aacadémie de Berne» pouvait, en effet, agréablement contenter Geroges-Louis Liomin.

*«J'ai lu avec beaucoup de satisfaction le livre intitulé Le DIGNE COMUNIANT par Monsieur LIOMIN de Sonvillier, lequel Traité à mon avis mérite l'impression à tous égards. J'espère qu'avec la Bénédiction de Dieu il pourra être utile à tout lecteur, qui le lira atentivement, & dans l'intention d'en profiter pour son salut.*

*Berne ce 17.JUIL.1759»*

La première partie de cet ouvrage, composée de trois chapitres, traite dans le premier de l'établissement divin de l'eucharistie, de sa durée et des raisons de cette cérémonie; dans le deuxième, de la manière de célébrer dignement le mémorial de Notre Seigneur dans la communion. Le troisième chapitre, consacré à la nécessité de communier, précise le temps et le nombre de communions que chaque chrétien est obligé de faire par an. Un article est destiné à ceux que la maladie, la vieillesse ou la captivité empêchent d'aller à la Sainte Cène. Le dernier enfin fixe l'âge et l'obligation où sont les jeunes gens de faire leur première communion, avec la prière à leur usage. La seconde partie est aussi de trois chapitres. Le premier contient six articles. Les trois premiers donnent la signification des termes «préparation, épreuve, ou examen de soi-même; de la nécessité de cette préparation», et précise ce que la plupart des théologiens requièrent pour se préparer à la communion. L'article IV contient des observations sur la première lettre aux Corinthiens XI, verset 17 &c. concernant les indignes communiants. Il arrive à la conclusion que les maladies et les adversités qui les suivent, leurs châtiments n'étaient que des corrections, que l'espèce de péché des indignes communiants de Corinthe ne se commet plus dans ces circonstances particulières, que leur jugement ne signifie pas l'éternelle damnation et que saint Paul n'accompagne pas sa censure de la défence de ne plus communier. L'article V énumère les vertus essentielles nécessaires à un digne communiant: une vive reconnaissance envers Notre Sauveur, amour sincère pour tous les hommes sans exception, l'amour des ennemis et le pardon des injures, une haine universelle contre le péché et enfin le court examen par interrogation qu'un communiant peut faire avant de s'approcher de la Sainte Table. Le dernier article fixe la durée de cette préparation et des dévotions extérieures avant la communion. Le deuxième chapitre indique les devoirs du chrétien le jour de la communion, les prières qu'il doit faire, comment il doit se comporter en allant au temple et dans le temple, les prières à prononcer, les méditations à faire à cha-

que moment de la cérémonie, en rentrant chez soi, enfin les devoirs à remplir les jours suivant la communion. Le chapitre troisième mentionne les précautions diverses à prendre pour faire l'examen de ses péchés, avec un directoire suivant l'ordre des dix commandements.

Suivent les prières et instructions sur les différents devoirs des gens de guerre et vingt cantiques. Les «Prières et Instructions sur diférens devoirs des Gens de Guere dans les cas les plus décisifs pour leur salut» sont précédées d'une «Préface» où l'ancien ministre de camp rappelle ses expériences au cours de son activité dans les troupes suisses au services de France.

*«On ne réussit pas à coriger les homes de leurs défauts en leur en atribuant d'autres dont ils sont exemts, come cela auroit lieu, si l'on apliquoit par exemple aux Suisses qui servent le Roi, ce mot de Ciceron: «les gens de Guere n'ont ni foi ni piété»: mais, on fait rentrer les homes en eux mêmes lorsqu'on leur représente avec sagesse les vices dont ils ne sauroient disconvenir eux-même. Le nombre d'années, assez considérable, que j'ai passé dans les Troupes, en tems de Geure & en tems de paix; dans un poste où j'étois à même d'étudier les défauts dominans de ce genre de vie là, m'a confirmé dans la remarque que j'ai souvent entendu faire à des Oficiers très respectables par leur mérite, leurs emplois & leur naissance, «que le gros des gens de guere, nourit certains sentimens relachés, qui influent sur la conduite; & qu'une ignorance assez universelle qui regne parmi eux y contribue beaucoup. En efet, que plusieurs se croient montés sur le bon ton, & fassent les sufisans & les décisifs; parce qu'ils se sont trouvés dans certains cercles de femes; qu'ils jouent & mangent dans les meilleurs maisons; qu'ils assistent au concert, à la comedie, à l'opera s'il y en a; que dailleurs ils lisent quelques Histoires, les ouvrages du tems, des romans, des pièces de théatre, dont le poison & le frivole sont souvent tout ce qui les a frapé & aussi tout ce qu'ils en ont retenus: Avec tout cela ils peuvent se trouver dans l'ignorance, même la plus crasse & la plus honteuse, de la Religion. Il est aussi possible qu'il y en ait qui s'apliquent à l'étude de plusieurs langues, de la Geographie, de l'histoire, de certaines sciences, des Mathématiques, des fortifications &c. qui pour tout cela ne soient pas mieux instruits du Christianisme. Enfin il se peut même qu'ils croient l'étudier en ne s'atachant qu'aux objections, aux dificultés, aux sophismes qu'ils lisent ou qu'ils entendent de la bouche des profanes & des enemis de l'Evangile; moyen de croupir dans une ignorance plus funeste & plus dangeureuse encore pour l'éternité. D'autres se livrent à divers excès, & menent une vie desœuvrée, ou dissipée, ou débauchée qui les abrutit, ou qui leur fait*

*oublier les instructions souvent superficielles de leur enfance: & c'est ce qui acheve de faire perdre le gout de la Religion & qui en étoufe dans le cœur jusqu'à la semence. Quant à tous ceux là on pouroit apliquer ce que le fameux Lucain disoit des Soldats de son tems,*
*Rara, fides, pietasque viris, qui castra sequuntur. Rarement trouve-t-on de la foi & de la Religion chez de pareils gueriers.*

*Mais à la louange de l'état militaire, il y a par contre plusieurs de ces Messieurs qui ont beaucoup d'aquis du coté des sciences solides, en particulier dans celle de la Religion chrétienne, qui est incontestablement la plus importante de toutes les conoissances: & chez lesquels on voit briller les sentimens les plus purs sur l'honeur & même sur la morale de l'Evangile; qui sont remplis de candeur, de générosité de bienfesance: qui sont même pénétrés de respect pour la Divinité, d'atachement pour la profession de nôtre sainte Religion & qui vivent avec sagesse dans un genre de vie où les tentations sont pourtant si fréquentes & si fortes. Il seroit à souhaiter que tous fussent leurs imitateurs, & que le corps des Oficiers fut en particulier entièrement disposé come eux, car*

*Utque, ducum lituos, sic mores castra sequuntur (Claudianus). Le Soldat se conduit volontiers d'après le modèle de ses Chefs.*

*Quoi qu'il en soit, les uns & les autres ont leur ame à sauver: mais c'est pendant cette vie, surtout aux aproches du trepas qu'il est important d'y songer. Se résoudre à la mort avec courage n'est rien; dabord que cette fermeté ne sort que d'une certaine source, où la Religion n'a point ou pas assez de part. Craindre le tombeau dans ses blessures ou dans un lit de mort est souvent une moins mauvaise marque. Qu'est-ce donc qui décide du caractère du Guerier par raport à son éternelle destinée? Ce sont les dispositions religieuses & morales dans lesqueles il vit & il meurt. Le Livre intitulé le Digne Comuniant prépare les Gueriers à aquérir ces Salutaires dispositions: néanmoins ils ont encore besoin de directions plus particulières pour certaines circonstances où l'on n'est pas toujours à portée d'avoir les secours d'un MINISTRE. Nous y suplérons en partie en ajoutant ici «une prière pour le matin, & une pour le soir chaque jour de la vie: des réfléxions & une Prière pour ceux qui sont malades à l'hôpital: des directions, consolations & une Prière pour ceux à qui il faut amputer quelque membre, ou faire quelque opération douloureuse, ce qui a lieu dans les sièges & batailles: une instruction contre les duels qui servira d'exhortation à un Dueliste bléssé: diférens motifs pour détourner de la désertion, ou exhortation à un Deserteur: Une Prière pour un Oficier malade: Consolations, directions & Prier pour un home de Guere qui meurt dans sa vocation, &c.» Je suis très persuadé que la plupart de ces articles là feront plaisir aux Militaires qui*

*les liront; quoique ce ne soit ici qu'un premier jet que quelqu'un pouroit bien travailler dans la suite, si le Seigneur le permet: & n'en doutons pas, dabit Deus his quoque finem (Virg., Enéide, I, 199).»*

Le pasteur Liomin adressa un exemplaire de son livre à ses anciens professeurs de Bâle, aux officiers qu'il avait connus au service de France comme aux pasteurs de Berne, Neuchâtel et Lausanne, aux membres de la vénérable classe des pasteurs et aux notabilités de l'Erguël, voire à quelques respectables vieilles dames, telle la Conseillère Imer[1], veuve du conseiller aulique du prince-évêque, Jean-Michel Imer et mère du bailli de Courtelary. Cet ouvrage édifiant eut un beau succès.

[1] Le portrait de la Conseillère Esabeau Imer, née Chiffelle, épouse du Conseiller aulique Jean-Michel Imer, se trouve dans la maison du Doyen Morel de Gélieu, à Corgémont, de même que les portraits de Marguerite-Isabeau Imer, née Gallandre, épouse du Grand-bailli et Conseiller aulique David Imer et celui de Salomé de Gélieu, tante d'Isabelle Morel de Gélieu. Les portraits du pasteur Théophile-Rémy Frêne, de Tavannes et de Marie-Marguerite née Imer, fille du grand-bailli de Gélieu-Frêne, qui se trouvaient aussi dans la maison du doyen Morel de Gélieu doivent appartenir actuellement à la famille Morel, à Genève, en héritage de Charles Morel décédé à St-Imier.

# Sources

## MANUSCRITS

*Archives fédérales, Berne.*
*Archives de l'ancien Evêché de Bâle,* Porrentruy.
Archives privées.
*Journal de Georges-Louis Liomin.*
Simon Ch.-A.: *Clerus reformatus.*

## OUVRAGES IMPRIMÉS

*Actes* de la Société jurassienne d'Emulation. Abréviation: Actes
Folletête Casimir: *Le Régiment d'Eptingue.* Abréviaiton: F.
May, M. de: *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différents services étrangers.* Abréviation: M.
Rebetez-Paroz, Pierre: *Les relations de l'Evêché de Bâle avec la France au 18e siècle.* Abréviation: R.
Vallières, P. de: *Honneur et Fidélité, Histoire des Suisses au service étranger,* Lausanne 1940. Abréviation: V.
Vogel (V.G.J.D.G.S.): *Les privilèges des Suisses,* Paris 1751. Abréviation: Vo.
Zurlauben, Beat F.-A.: *Histoire militaire des suisses.* Abréviation: Z.

## ILLUSTRATIONS

Portrait du pasteur Georges-Louis Liomin
Ex-libris du pasteur Georges-Louis Liomin
Page de titre du livre «Le Digne Comuniant»
Dédicace du livre «Le Digne Comuniant»
Le Comte C.-D.-F.de Waldner, gravure de A. Demarle
Madeleine-Marie Imer-Chiffelle, épouse de Jean-Michel Imer, conseiller aulique, à laquelle Georges-Louis Liomin adressa un exemplaire du «Digne Comuniant» (Huile sur toile de J.-P. Hinche, en 1739).